

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, April 28, 2026

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met with videoconference this day at 9:30 a.m. [ET], pursuant to rule 12-7(2)(a), for consideration of possible amendments to the Rules.

Senator Peter Harder (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I wish to welcome all of the senators and reviewers across the country watching us on senecanada.ca. My name is Peter Harder. I'm the Chair of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament, and I would invite my colleagues to introduce themselves.

Senator Downe: Percy Downe, senator from Charlottetown, Prince Edward Island.

Senator Yussuff: Hassan Yussuff, Ontario.

Senator Busson: Welcome, Bev Busson from British Columbia.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: Good morning. Chantal Petitclerc from Quebec.

Senator Ringuette: Pierrette Ringuette from New Brunswick.

Senator Surette: Allister Surette from Nova Scotia.

[*English*]

The Chair: We begin with the possible inclusion of provisions in the *Rules of the Senate* relating to e-petitions.

We're pleased to welcome representatives of the House of Commons administration today, Jean-Philippe Brochu, Clerk Assistant, House Proceedings, House of Commons; and Benoit Dicaire, Chief Information Officer, Digital Service and Real Property who has appeared before this committee on other studies. Welcome, and thank you for accepting our invitation to appear before this committee. I invite you to make your opening statements, after which we'll open the floor to questions and hear from senators.

Jean-Philippe Brochu, Clerk Assistant, House Proceedings, House of Commons: Thank you for inviting us to appear to discuss the House of Commons e-petition system. Benoit Dicaire

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 28 avril 2026

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 30 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier des amendements possibles au Règlement, conformément à l'article 12-7(2)a).

Le sénateur Peter Harder (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, je souhaite la bienvenue à tous les sénateurs et observateurs partout au pays qui nous regardent sur senecanada.ca. Je m'appelle Peter Harder. Je suis le président du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, et j'invite mes collègues à se présenter.

Le sénateur Downe : Percy Downe, sénateur de Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Yussuff : Hassan Yussuff, de l'Ontario.

La sénatrice Busson : Bienvenue, Bev Busson, de la Colombie-Britannique.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Bonjour. Chantal Petitclerc, du Québec.

La sénatrice Ringuette : Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Surette : Allister Surette, de la Nouvelle-Écosse.

[*Traduction*]

Le président : Nous commencerons par l'inclusion éventuelle dans le *Règlement du Sénat* de dispositions concernant les pétitions électroniques.

Nous sommes heureux d'accueillir aujourd'hui des représentants de l'administration de la Chambre des communes : Jean-Philippe Brochu, greffier adjoint, Service de la séance, Chambre des communes; et Benoit Dicaire, dirigeant principal de l'information, Services numériques et biens immobiliers, qui a déjà comparu devant ce comité dans le cadre d'autres études. Bienvenue, et merci d'avoir accepté notre invitation à comparaître devant le comité. Je vous invite à faire votre déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux questions et entendrons les sénateurs.

Jean-Philippe Brochu, greffier adjoint, Service de la séance, Chambre des communes : Merci de nous avoir invités à comparaître devant vous pour parler du système de pétitions

can answer any and all technological and cost-implementation questions you may have.

The establishment of an electronic petition system, referred to as e-petitions, was first examined by the Special Committee on the Modernization and Improvement of the Procedures of the House of Commons in 2003. The Standing Committee on Procedure and House Affairs, commonly known as PROC, subsequently considered the matter as part of its 2005 study on parliamentary reform.

No further action was taken until the adoption of a private member's motion, M-428 in 2014, and a subsequent study by PROC. The web-based process was established by PROC's 33rd report and was launched in 2015. The report included a provision requiring the committee to review the system two years after its implementation.

[*Translation*]

It is worth noting that the committee worked closely with the House administration in the conceptual development of the process. This led to a report detailing what was expected of the system, including requirements related to personal information security as well as the retention and disposal of data. Mock-ups and demos were also presented to House of Commons Standing Committee on Procedure and House Affairs before the system was finalized.

In 2017, the House of Commons Standing Committee on Procedure and House Affairs undertook a review of the system and recommended several improvements, including publishing the text of paper petitions on the House of Commons website as well as the government responses to them. They also recommended making the rules governing the electronic petition system permanent. Amendments to the system were adopted in 2018 and are reflected in the current Standing Order 36(2).

[*English*]

To begin an e-petition, a member of the public creates an account on the House of Commons petitions website and drafts their petition using a standardized template. This template helps petitioners structure the request in a way that's more likely to comply with parliamentary rules before it reaches the Clerk of Petitions for review.

électroniques de la Chambre des communes. Benoit Dicaire pourra répondre à toutes vos questions sur la technologie et les coûts de mise en œuvre.

Le Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration des procédures de la Chambre des communes a examiné pour la première fois en 2003 la possibilité de mettre en place un système de pétitions électroniques, aussi appelées « e-petitions » en anglais. Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, communément appelé comité PROC, s'est ensuite penché sur la question dans le cadre de son étude de 2005 sur la réforme parlementaire.

Aucune autre mesure n'a été prise jusqu'à l'adoption d'une motion d'initiative parlementaire, la motion M-428, en 2014, et à une étude ensuite menée par le comité PROC. Le processus en ligne a été établi par le 33^e rapport du comité PROC, et il a été lancé en 2015. Le rapport comprenait une disposition demandant au comité d'examiner le système deux ans après sa mise en œuvre.

[*Français*]

Il convient de noter que le comité a travaillé en étroite collaboration avec l'administration de la Chambre lors de l'élaboration conceptuelle du processus. Cela a mené à un rapport détaillant ce qui était attendu du système, y compris les exigences liées à la sécurité des renseignements personnels, de même qu'à la conservation et à l'élimination des données. Des maquettes et des démonstrations ont également été présentées au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre avant que le système ne soit finalisé.

En 2017, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a procédé à son réexamen du système. Il a recommandé plusieurs améliorations, y compris l'idée de publier les libellés des pétitions papier sur le site Web des pétitions électroniques de la Chambre ainsi que les réponses du gouvernement. Il a également recommandé de rendre permanentes les règles liées au système de pétitions électroniques qui étaient provisoires depuis deux ans. Les modifications au système ont été adoptées en 2018 et sont reflétées dans le paragraphe 36(2) du *Règlement de la Chambre des communes* actuel.

[*Traduction*]

Pour lancer une pétition électronique, un citoyen crée un compte sur le site Web des pétitions de la Chambre des communes et rédige sa pétition en utilisant un modèle normalisé. Ce modèle aide les pétitionnaires à structurer leur demande de manière à ce qu'elle soit plus susceptible de respecter les règles parlementaires avant d'être soumise au greffier des pétitions pour examen.

Before proceeding, the petitioner must secure at least five supporters and identify a member willing to authorize the petition's publication. In the electronic process, the member plays an early role by accepting or refusing that request within 30 days. This authorization does not imply agreement with the petition's content. It simply allows the process to move forward. The member's initial authorization represents a first filter for frivolous texts.

Once authorized, the petition is reviewed by the Clerk of Petitions, and if it is admissible, the petition is translated, indexed and published on the website where it's open for signature for the public for 30, 60, 90 or 120 days, as would have been selected by the petitioner at the beginning of the process.

The online platform serves as both the publication mechanism and a system for collecting and validating signatures. If an e-petition gathers 500 valid signatures, the clerk issues a certificate of validity, available to the MP through their own internal portal, and the MP who authorized the publication may then present the petition to the House, or file it with the clerk in the same manner as he or she would do with a paper petition.

[Translation]

Only one e-petition with the same text may be open for signature at a time. All petitions are also indexed by keyword on the website. The government responses are also published on the website. Petitioners and signatories receive email updates at various stages of the process, including when a government response is tabled.

Overall, paper and e-petitions culminate in the same parliamentary act: presentation to the House. However, the e-petition process is more standardized and more reliant on early procedural oversight and digital infrastructure. However, paper petitions remain more flexible but less structured and more dependent on manual process.

Of note, paper petitions continue to be more prevalent, accounting for approximately 70% to 80% of petitions presented to the House during each parliament. Over the past seven years, the petition with the highest number of signatures was an electronic petition in 2024 with 387,487 signatures, while the paper petition with the most signatures was presented in March 2026 with 157,057 signatures. Historically, however, some paper petitions have received significantly higher numbers. Lastly, it should be noted that from 2020 to 2024, an average of 981,824 signatures were collected per year through the e-petition system and around 1.2% of the signatures were rejected.

Avant d'aller plus loin, le pétitionnaire doit obtenir au moins cinq soutiens et trouver un député disposé à autoriser la publication de la pétition. Le député intervient tôt dans le processus électronique en acceptant ou refusant cette demande dans un délai de 30 jours. Cette autorisation ne signifie pas qu'il souscrit au contenu de la pétition. Elle permet simplement de poursuivre le processus. L'autorisation initiale du député constitue un premier filtre contre les textes sans fondement.

Une fois autorisée, la pétition est examinée par le greffier des pétitions et, si elle est recevable, elle est traduite, indexée et publiée sur le site Web, où elle est ouverte à la signature du public pendant 30, 60, 90 ou 120 jours, selon le choix fait par le pétitionnaire au début du processus.

La plateforme en ligne sert à la fois de mécanisme de publication et de système de recueil et de validation des signatures. Si une pétition électronique recueille 500 signatures valides, le greffier délivre un certificat de validité, que le député peut consulter sur son propre portail interne, et le député qui a autorisé la publication peut alors présenter la pétition à la Chambre ou la déposer auprès du greffier de la Chambre de la même manière qu'il le ferait pour une pétition papier.

[Français]

Une seule pétition électronique avec le même texte peut être ouverte pour signature à la fois. Toutes les pétitions sont également indexées par mots clés sur le site Web. Les réponses du gouvernement sont aussi publiées sur le site Web. Les pétitionnaires et les signataires reçoivent également des mises à jour par courriel à différentes étapes du processus, y compris lorsqu'une réponse du gouvernement est déposée.

Essentiellement, les pétitions papier et les pétitions électroniques donnent lieu au même acte parlementaire, c'est-à-dire la présentation à la Chambre. Cependant, le processus est plus normalisé pour la pétition électronique et repose davantage sur la surveillance procédurale initiale et l'infrastructure numérique. Par contre, les pétitions papier demeurent plus souples, mais moins structurées, et dépendent davantage d'un processus manuel.

Il convient de noter que les pétitions papier demeurent plus fréquentes et représentent environ 70 à 80 % des pétitions présentées à la Chambre pendant chaque législature. Au cours des sept dernières années, la pétition ayant recueilli le plus grand nombre de signatures était une pétition électronique en 2024, avec 387 487 signatures. La pétition papier ayant recueilli le plus de signatures pendant la même période a, quant à elle, été présentée en mars 2026 et comptait 157 057 signatures. Cependant, historiquement, les pétitions papier ont obtenu un nombre de signatures considérablement plus élevé. Mentionnons finalement que, de 2020 à 2024, une moyenne de 981 824 signatures a été recueillie par année au moyen du système de pétition électronique, et environ 1,2 % des signatures ont été rejetées.

Thank you, Mr. Chair, for this opportunity to appear before the committee today. We would be pleased to answer your questions. I'm sure you have some.

Thank you.

The Chair: Thank you.

[English]

We have heard from our witnesses, and I open the floor up for questioning.

[Translation]

Senator Ringuette: Gentlemen, thank you for joining us today.

Obviously, my first question is on installation and operating costs and on the difference between paper petitions and electronic petitions, if possible.

Benoit Dicaire, Chief Information Officer, Digital Services and Real Property, House of Commons: Thank you for the question, senator.

When the committee adopted the principle, the Board of Internal Economy approved a funding request of \$250,000 to implement the first phase of the system. There have been a few enhancement phases since then in which additional investments were made.

The original cost to develop the system for the scope established by the committee was \$282,600. A portion of the costs was absorbed by the House Administration. These were implementation costs. This was limited to the guidelines established during the system's design in collaboration with the Standing Committee on Procedure and House Affairs.

In 2018, certain improvements were recommended by that same committee. This implementation introduced different features. One of them concerned the duration for which a petition could remain open. Originally, a petition could remain open for only 120 days. The committee therefore proposed different durations: 30, 60, 90, or 120 days.

Various factors explained some of the requested improvements. There were minor adjustments to be made.

Members of Parliament did not appreciate being referred to as a "sponsor" and so the terminology and associated terms were changed. There were also certain improvements to the user experience. At that time, this cost \$71,725, which was funded by the House Administration.

Monsieur le président, je vous remercie de nous donner l'occasion de comparaître devant le comité aujourd'hui. Nous serons heureux de répondre à vos questions. Je suis convaincu que vous en avez.

Merci.

Le président : Merci.

[Traduction]

Nous avons entendu nos témoins, et nous passons maintenant aux questions.

[Français]

La sénatrice Ringuette : Merci d'être avec nous aujourd'hui, messieurs.

Évidemment, ma première question porte sur le coût de l'installation et les frais d'exploitation et sur la différence entre les pétitions papier et les pétitions électroniques, si possible.

Benoit Dicaire, dirigeant principal de l'information, Services numériques et biens immobiliers, Chambre des communes : Merci de la question, madame la sénatrice.

Lorsque le comité a adopté le principe, le Bureau de régie interne a adopté une requête de financement de 250 000 \$ pour la mise en œuvre de la première phase du système. Il y a eu quelques phases d'amélioration depuis où l'on a fait des investissements supplémentaires.

Le coût original du développement du système pour le champ d'application qui avait été établi par le comité était situé à 282 600 \$. Une partie des frais a été absorbée par l'administration de la Chambre. Ce sont les coûts de la mise en œuvre. Ceci se limitait aux directives qui avaient été établies dans la conception du système en collaboration avec le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

En 2018, certaines améliorations ont été recommandées par ce même comité. Cette mise en œuvre apportait des caractéristiques différentes. L'une d'elles concernait la durée de l'ouverture d'une pétition. À l'origine, une pétition pouvait être ouverte pour 120 jours seulement. Le comité a donc proposé d'avoir différentes durées, soit 30, 60, 90 ou 120 jours.

Différents contextes expliquaient certaines améliorations demandées. Il y avait de petits ajustements à faire.

Les députés n'aimaient pas être obligés de se faire appeler un « sponsor », donc on a changé la nomenclature et les termes associés. Il y avait aussi certaines améliorations dans l'expérience client. À ce moment-là, cela a coûté 71 725 \$, ce qui a été financé par l'administration de la Chambre.

The same report also had a committee recommendation to examine how to streamline the paper petition process. Was there a possibility to standardize the management of electronic petitions in the same way as paper petitions, that is, digitizing the paper records so they would be accessible, archived and available to Canadians, especially since we were beginning to present government responses in electronic format? This wasn't done immediately in 2019, but together with the House Administration, we had previously explored ways to enhance the system. In fact, today there are twice as many paper petitions as electronic ones, and the ratio remains roughly the same to this day.

Given that volume, digitizing the paper petitions cost \$615,000, which was funded by the House Administration at the time. This covers the context of the implementation costs. To summarize, these costs, for all phases since the system was established amounted to \$869,325.

As for operating costs, at the time, in the same original proposal that allocated \$250,000 for implementation, we were allocated \$197,000 for the system's operating costs — to ensure we had staff in the procedure side and the Journals branch to administer the system, as well as technical staff to maintain it. Therefore, this budget was \$197,000 in the original 2015 proposal.

Today, as we're transforming the system, we've made a few changes. I will go into more detail about the costs. There's approximately \$124,000 for the technology side and \$124,000 for the procedures side. Various environments have also been created, including production and development environments, which cost approximately \$47,000. For the environments that support the system and serve as development environments, the cost is approximately \$12,000. These are roughly the current operating costs.

Senator Ringuette: All in all, what are the operating costs? About \$250,000?

Mr. Dicaire: About \$300,000 in total.

Senator Ringuette: Okay.

[English]

Senator Busson: I'm curious about the process in the House of Commons. You say that, as the petitions go forward, people have to be certified that they are Canadian citizens or residents of Canada, and then their signatures have to be verified. How does that process take place, specifically for electronic e-petitions? I'd also like your comment on whether or not the paper petitions or the electronic e-petitions are more efficient in that respect.

Dans le même rapport, il y avait aussi une recommandation du comité afin d'examiner comment simplifier le processus pour les pétitions papier. Y avait-il une possibilité d'harmoniser la gestion des pétitions électroniques de la même façon que les pétitions papier, c'est-à-dire de numériser le contexte papier pour qu'il soit accessible, archivé et disponible aux Canadiens, surtout qu'on commençait à présenter les réponses du gouvernement en format électronique? Cela ne s'est pas fait directement en 2019, mais on a examiné plus tôt, avec l'administration de la Chambre, les façons de faire évoluer le système. En effet, aujourd'hui, il y a deux fois plus de pétitions papier que de pétitions électroniques, et on est à peu près au même ratio à ce jour.

À partir de ce volume-là, numériser les pétitions papier a coûté 615 000 \$, ce qui a été financé par l'administration de la Chambre à l'époque. Cela couvre donc le contexte des coûts de mise en œuvre. Si je résume un peu, ces coûts, pour toutes les phases depuis l'établissement du système, ont été de 869 325 \$.

Pour ce qui est des coûts de fonctionnement, à l'époque, dans la même soumission originale qui nous avait donné 250 000 \$ pour la mise en œuvre, on nous avait donné 197 000 \$ pour les coûts de fonctionnement du système, pour s'assurer d'avoir du personnel du côté de la procédure, de la division des Journaux pour administrer le système, ainsi que du personnel technique pour maintenir ce système. Donc, ce budget avait été établi dans la soumission originale de 197 000 \$ en 2015.

Aujourd'hui, en transformant le système, on a fait quelques modifications. Je vais parler des coûts plus en détail : il y a environ 124 000 \$ du côté technologique, 124 000 \$ du côté de la procédure. Il y a aussi différents environnements qui ont été créés, pas seulement un environnement de production, mais aussi des environnements de développement, qui coûtent environ 47 000 \$. Pour les environnements qui soutiennent le système et qui sont des environnements de développement, cela coûte environ 12 000 \$. Ce sont à peu près les coûts de fonctionnement aujourd'hui.

La sénatrice Ringuette : En tout, quels sont les coûts d'exploitation? Environ 250 000 \$?

M. Dicaire : Environ 300 000 \$ au total.

La sénatrice Ringuette : D'accord.

[Traduction]

La sénatrice Busson : J'aimerais en savoir plus sur le processus à la Chambre des communes. Vous dites que, lorsque les pétitions sont affichées, il faut vérifier que les signataires sont citoyens canadiens ou résidents du Canada, puis que leur signature doit également être vérifiée. Comment procède-t-on, notamment pour les pétitions électroniques? Par ailleurs, est-ce que ce sont les pétitions papier ou les pétitions électroniques qui sont plus efficaces à cet égard, selon vous?

Mr. Brochu: I wouldn't say one system is more efficient than the other. They're really different.

I'll start with paper petitions. The level of detail that is required from signatures is fairly low, which means that we require a signature, a name and an address. But the address could be just a postal code, or it could be a city and a province. We are pretty generous. The idea is not to restrict or limit the ability of Canadians to submit petitions. It's quite the contrary, actually. The principle is that we want to expand it.

As for electronic petitions, it depends. The threshold and level of detail is not the same for the petitioner as it is for the signatories. The petitioner first needs to create an account on the website and needs to provide a phone number, an address and an email address as well, so that we can reach out to that individual. It doesn't necessarily have to be someone living in Canada; it could be a Canadian living abroad. We're not limiting that in that sense. Now, whether the person is truly Canadian or not, it's also partly based on an honour system, but we have ways to verify that in formal processes, if you will.

For signatories, it's probably easier for them to sign a petition, because they don't need to provide all of that information. We do gather some technical data just to verify and ensure that they're not robots trying to sign the petitions, but the level is fairly low there. We just want to ensure that we have real humans signing the petitions, and that's pretty much it.

I think there was a second part of your question, sorry.

Senator Busson: I think you answered the second part before you answered the first part. As a small follow-up, in that respect, do you do any kind of oversight to check if there are any fraudulent signatories?

Mr. Brochu: For paper petitions, it's almost impossible, because we don't have any way to contact signatories. As I said, it could be a city and province, so it's pretty much an honour system. But for electronic petitions, yes, we have safeguards in place. We have ways to track someone who would try to sign a petition multiple times. Those are flagged as suspect, and then we do a manual verification of those. That's actually the most time-consuming part of the work, to go through all those suspect signatures.

Senator Busson: Thank you very much.

M. Brochu : Je ne dirai pas qu'un système est plus efficace que l'autre. Ils sont vraiment différents.

Je commencerai par les pétitions papier. Le degré de détail requis pour les signatures est assez faible. Autrement dit, nous demandons une signature, un nom et une adresse. Cependant, l'adresse peut se limiter à un code postal, ou à une ville et une province. Nous sommes assez souples. L'idée n'est pas de restreindre ou de limiter la capacité des Canadiens de présenter des pétitions. Bien au contraire, en fait. Le principe est que nous voulons élargir cette capacité.

Quant aux pétitions électroniques, cela dépend. Le seuil et le degré de détail ne sont pas les mêmes pour le pétitionnaire que pour les signataires. Le pétitionnaire doit d'abord créer un compte sur le site Web et fournir un numéro de téléphone, une adresse et une adresse courriel, afin que nous puissions le contacter. Il ne s'agit pas nécessairement d'une personne vivant au Canada; il peut s'agir d'un Canadien vivant à l'étranger. Nous n'imposons pas de restriction à cet égard. Maintenant, pour ce qui est de savoir si la personne est vraiment canadienne ou pas, le système repose aussi en partie sur la confiance, mais nous avons des moyens de le vérifier dans le cadre de processus officiels, si vous voulez.

Pour les signataires, il est probablement plus facile de signer une pétition, car ils n'ont pas besoin de fournir tous ces renseignements. Nous recueillons certaines données techniques uniquement pour vérifier et nous assurer qu'il ne s'agit pas de robots qui essaient de signer les pétitions, mais nous demandons assez peu de renseignements. Nous voulons simplement nous assurer que ce sont de vrais humains qui signent les pétitions, et c'est à peu près tout.

Il me semble qu'il y avait une deuxième partie à votre question, désolé.

La sénatrice Busson : Je pense que vous avez répondu à la deuxième partie avant de répondre à la première. Je vous demanderai aussi, à cet égard, si vous faites un quelconque contrôle pour vérifier s'il y a des signataires frauduleux.

M. Brochu : Pour les pétitions papier, c'est presque impossible, car nous n'avons aucun moyen de contacter les signataires. Comme je l'ai dit, ils mentionnent parfois une ville et une province. Il s'agit donc, en somme, d'un système fondé sur la confiance. En revanche, pour les pétitions électroniques, nous avons effectivement des mesures de sécurité en place. Nous avons des moyens de repérer quelqu'un qui essaierait de signer une pétition plusieurs fois. Ces signatures sont signalées comme suspectes, puis nous en faisons une vérification manuelle. Passer en revue toutes ces signatures suspectes est, en fait, la partie la plus chronophage du travail.

La sénatrice Busson : Merci beaucoup.

Senator Batters: Thanks very much, both of you, for coming here today and helping us understand this a bit better. When all the costs were being addressed in that earlier part here, I was listening through translation, so I want to make sure that I understand it clearly. With the amount you were saying to operate it, I think you were saying that was an ongoing basis. Is that a yearly amount, \$250,000 to \$300,000? Is that correct for an average yearly amount?

Mr. Dicaire: Thank you for the question. Yes, it is an annual amount. Most of it is staff supporting the system and a bit of it is around consumption costs, because the system is now hosted in the public cloud, so there are subscription costs tied to that, and a few of the security elements we didn't talk about around protecting the system and the integrity and availability of the system.

Senator Batters: Right, okay. When you were talking about the \$861,000 — I think I got that correct — that was kind of the initial lay out and the different phases that were brought in probably in the last 10 years or so, correct?

Mr. Dicaire: You are correct.

Senator Batters: Okay. And then adding the \$250,000 or \$300,000 to it.

I think I also heard you say that there are two times as many paper petitions as there are e-petitions. What is the average number of signatures — I know that the materials we were provided showed us — and I think you repeated this — that for e-petitions, there is an average of about 1 million signatures per year for the e-petitions that are filed in the House of Commons. What would be the average number of signatures per year for the paper petitions?

Mr. Brochu: I would need to get back to you on this. I would assume it's much lower than that. We have many more paper petitions in absolute numbers, but in terms of signatures, the vast majority of those are electronic signatures on —

Senator Batters: That would be great if you could get back to the clerk on that.

The other part, when you were saying that you use the honour system, you have ways to verify if someone is a Canadian living abroad. How do you actually do that? We don't have e-petitions here, but we certainly see email things where it's pretty clear there are a lot of Americans who are sending these by bot systems that send these through change.org or whatever, these types of email systems. How do you actually verify that these are Canadians signing these e-petitions?

La sénatrice Batters : Je vous remercie tous les deux d'être venus aujourd'hui et de nous aider à mieux comprendre ce qu'il en est. Quand il a été question de tous les coûts tout à l'heure, j'écoutais la traduction. Je voudrais donc m'assurer d'avoir bien compris. En ce qui concerne le montant que vous avez mentionné pour le fonctionnement du système, je crois que vous avez précisé qu'il était récurrent. S'agit-il d'un montant annuel, compris entre 250 000 et 300 000 \$? Est-ce qu'il s'agit bien d'un montant annuel moyen?

M. Dicaire : Je vous remercie de cette question. Oui, il s'agit d'un montant annuel. La majeure partie correspond au personnel qui s'occupe du système et une petite partie concerne les coûts de consommation, car le système est maintenant hébergé dans l'infonuage public. Il y a donc des frais d'abonnement, et quelques éléments de sécurité relatifs à la protection du système, à son intégrité et à sa disponibilité, dont nous n'avons pas parlé.

La sénatrice Batters : D'accord, très bien. Quand vous parliez des 861 000 \$ — je pense avoir bien compris —, il s'agissait en quelque sorte de la configuration initiale et des différentes étapes intervenues au cours des 10 dernières années environ, n'est-ce pas?

M. Dicaire : C'est exact.

La sénatrice Batters : D'accord. À quoi il faut y ajouter 250 000 ou 300 000 \$.

Je crois aussi vous avoir entendu dire qu'il y a deux fois plus de pétitions papier que de pétitions électroniques. Quel est le nombre moyen de signatures — je sais que les documents qui nous ont été fournis indiquaient — et je crois que vous l'avez répété — que, pour les pétitions électroniques, il y a en moyenne un million de signatures environ par an pour les pétitions électroniques déposées à la Chambre des communes. Quel est le nombre moyen de signatures par an pour les pétitions papier?

M. Brochu : Je vais devoir vous communiquer la réponse plus tard. Je suppose que c'est beaucoup moins. Nous avons beaucoup plus de pétitions papier en nombre absolu, mais pour ce qui est des signatures, ce sont, dans leur immense majorité, des signatures électroniques sur...

La sénatrice Batters : Si vous pouviez communiquer la réponse à la greffière, nous vous en saurions gré.

D'autre part, quand vous disiez que vous utilisez un système fondé sur la confiance, vous avez des moyens de vérifier s'il s'agit d'un Canadien qui vit à l'étranger. Comment procédez-vous concrètement? Nous n'avons pas de pétitions électroniques ici, mais nous recevons certainement des courriels qui montrent, de toute évidence, que beaucoup d'Américains nous envoient des messages en utilisant des systèmes de robots qui les transmettent par change.org ou d'autres systèmes de messagerie de ce type. Comment vérifiez-vous concrètement que ce sont bien des Canadiens qui signent ces pétitions en ligne?

Mr. Dicaire: I can talk about some of the technological controls we have in place.

First, when a petitioner has to create an account to be able to create a petition, that account requires an email verification as the first very basic mechanism. We are sent that email, and we verify that email is valid.

Second, we implemented a CAPTCHA system, which is a system against bots, in 2022, because we were seeing an increase in activity trying to leverage or expose the system using bot systems, and AI is also making it complicated around that.

Third, as part of the Procedure and House Affairs Committee at the House, the original system, we put some technological measures in place to prevent staff from Parliament or the Government of Canada being able to submit petitions and respond to petitions. So IP addresses were blocked around that to avoid influence or a potential staffer of an MP or these types of scenarios. That was recommended at that time.

Because of that, we now have visibility around IP addresses that the petition is submitted from. Yet again, there is still a combination of the honour system, meaning the petitioner has to confirm that they're a Canadian resident. The second is to choose the province that they are petitioning from. There are some elements here that could be improved.

Senator Batters: Isn't that probably a drop-down menu that they can choose from? It's not difficult. Also, with the email address, obviously, you can't tell from that necessarily because it could be like gmail.com, or something like that.

Mr. Dicaire: That's right.

Senator Batters: Thank you.

Mr. Brochu: May I add one element? Don't forget that the member authorizing the publication on the web may also play an active role in that. They do have access to the contact information of the petitioner, and I assume that most of them would get in touch with the petitioner before everything is done. Before they provide their seal of approval, if I could say, there might be an exchange between the member and the petitioners themselves.

Senator Batters: But not those signing the petition. That would be hundreds of thousands of people.

Mr. Brochu: No.

Senator Batters: The petitioner, the person who set it up. Thank you.

M. Dicaire : Je peux vous parler de certains des contrôles technologiques que nous avons mis en place.

Premièrement, quand un pétitionnaire doit créer un compte pour pouvoir lancer une pétition, il y a une vérification obligatoire de son adresse courriel, ce qui constitue le premier mécanisme de base. Nous recevons cette adresse courriel et nous vérifions qu'elle est valide.

Deuxièmement, en 2022, nous avons mis en place un système CAPTCHA, qui est un système de lutte contre les bots, car nous constatons une augmentation des tentatives visant à exploiter ou à contourner le système à l'aide de bots, et l'IA complique également les choses à cet égard.

Troisièmement, dans le cadre du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, le système d'origine, nous avons mis en place des mesures technologiques pour empêcher le personnel du Parlement ou du gouvernement du Canada de soumettre des pétitions et d'y répondre. Les adresses IP ont donc été bloquées afin d'éviter toute influence ou intervention potentielle d'un collaborateur d'un député ou ce genre de scénarios. C'est ce qui avait été recommandé à l'époque.

Ces mesures font que nous avons maintenant une visibilité sur les adresses IP à partir desquelles la pétition est soumise. Cela dit, le système repose encore aussi sur la confiance : le pétitionnaire doit confirmer qu'il est résident canadien et choisir la province d'où il soumet sa pétition. Certains aspects pourraient être améliorés.

La sénatrice Batters : Ne s'agit-il pas probablement d'un menu déroulant sur lequel ils peuvent choisir? Ce n'est pas difficile. De plus, en ce qui concerne l'adresse courriel, évidemment, on ne peut pas forcément s'y fier, car il peut s'agir d'une adresse gmail.com, ou quelque chose de ce genre.

M. Dicaire : C'est exact.

La sénatrice Batters : Merci.

M. Brochu : Puis-je ajouter un élément? N'oubliez pas que le député qui autorise la publication sur le Web peut également jouer un rôle actif à cet égard. Il a accès aux coordonnées du pétitionnaire, et je suppose que la plupart des députés prendraient contact avec le pétitionnaire avant que tout ne soit fait. Avant de donner son approbation, si je puis dire, il se peut qu'il y ait un échange entre le député et les pétitionnaires eux-mêmes.

La sénatrice Batters : Mais pas avec les signataires de la pétition. Cela représenterait des centaines de milliers de personnes.

M. Brochu : Non.

La sénatrice Batters : Le pétitionnaire, la personne qui a lancé la pétition. Merci.

[Translation]

Senator Youance: Thank you for joining us.

My question concerns data security and protection. The petitions website has an explanation about how data is collected and used. What policies govern the destruction of data? Where is the data stored and for how long? What steps do you take to prevent cyberattacks?

Mr. Dicaire: I'll start, and my colleague can chime in.

Data collection is important when it comes to the signatories' personal information, such as their name, city and so forth.

During the active period, the data is stored in the system but is not necessarily displayed on the website. We don't display the scope of the data. The retention period is six months after the petition becomes inactive. Therefore, the petition is either certified and closed, or deleted. Six months later, the data is deleted by the procedures team using a technological process we have established.

If Parliament is dissolved — and upon every dissolution of Parliament, regardless of whether a petition is active or not — this data is purged. Regarding retention and archiving, if you look at Canadian petitions in the House of Commons on the petitions website, you will only see certain information that is public, specifically the number of signatories; only basic data drawn from this information is archived and maintained.

Regarding the technological control process, there are several components to this architecture. I'll keep it at a high level to avoid compromising the system.

What's important to know is that there are several mechanisms in place regarding what's called — I don't have the French term —

[English]

It is DDoS, which is distributed denial-of-service —

[Translation]

— which is really the concept where someone might want to make the website inaccessible by launching a cyberattack to prevent Canadians from signing a petition.

We also have Google's CAPTCHA technology, which has been implemented and gives us access, without changing the customer experience . . . There's no box asking you to enter a

[Français]

La sénatrice Youance : Merci de votre présence.

Ma question concerne la sécurité et la protection des données. Sur le site Web des pétitions, vous indiquez comment les données sont recueillies et utilisées. Quelles politiques régissent la destruction des données? Où les données sont-elles conservées et pendant combien de temps? Quelles mesures prenez-vous pour éviter les cyberattaques?

M. Dicaire : Je vais commencer et mon collègue pourra compléter ma réponse.

La collection des données est importante par rapport aux données personnelles des signataires, c'est-à-dire le nom, la ville, et cetera.

Pendant la période active, ces données sont dans le système, mais elles ne sont pas nécessairement exposées sur le site Web. On n'expose pas l'étendue des données. La période de rétention est de six mois après que la pétition devient inactive. Donc, elle est soit certifiée et fermée, soit supprimée. Six mois après, ces données sont supprimées par l'équipe de la procédure avec un processus technologique qu'on a mis en place.

S'il y a une dissolution du Parlement, et à chaque dissolution du Parlement, peu importe qu'une pétition soit active ou non, ces données sont purgées. Dans la rétention et l'archive, si vous allez voir des pétitions canadiennes à la Chambre des communes sur le site des pétitions, vous verrez seulement certaines informations qui sont publiques, notamment le nombre de signataires; ce sont seulement des données de base qui sont archivées et maintenues par rapport à cette information.

En ce qui concerne le processus de contrôle technologique, on a plusieurs composantes à cette architecture. Je vais aller à un haut niveau pour ne pas mettre le système à risque.

Ce qu'il est important de savoir, c'est qu'il y a plusieurs mécanismes mis en place par rapport à ce qu'on appelle — je n'ai pas le terme en français —

[Traduction]

Il s'agit d'un DDoS, c'est-à-dire une attaque par déni de service distribué...

[Français]

— qui est vraiment le concept selon lequel quelqu'un voudrait affecter le site Web par sa disponibilité, donc il commettrait une cyberattaque pour empêcher les Canadiens de signer une pétition.

On a aussi la technologie CAPTCHA de Google qui a été implantée et qui nous permet, sans changer l'expérience client... On n'a pas de case qui demande d'entrer un numéro; cela se fait

number; it happens in the background. This helps prevent issues related to artificial intelligence and bots.

We also have encryption in place to secure the system. We have an access matrix. Therefore, administrators on my team who need to do this have a matrix of roles and responsibilities that has been developed to prevent certain issues, and my colleagues have access to this as well. There are very specific roles and responsibilities.

[English]

Senator Downe: Thank you for being here. I have a question about the difference between paper petitions and e-petitions. For paper petitions, you sign your name and your address, but you don't have to give your email address, is that correct?

Mr. Brochu: That's right.

Senator Downe: For an electronic petition, you give your name and email address. Do you give your physical address as well?

Mr. Brochu: You don't need to give your physical address if you are a signatory. If you are a petitioner, so the person drafting the petition, then you would need to provide more contact information. But, yes, you're right.

Senator Downe: Are those names and addresses made public?

Mr. Brochu: Actually, no. The only thing that is made available to the public is the name of the petitioner, the province and city. All the other information is never released to the public, and it's not even released to the member authorizing the publication of the petition.

Thank you for the question, because it allows me an opportunity to provide more information about the privacy of data. That was one of the main concerns of the Procedure and House Affairs Committee in 2015. They didn't want members of Parliament to have access to that set of information. They didn't want anyone to be able to do data mining with that set of information. This is clearly stated in the PROC report.

As to signatories, they do need to provide their consent to the fact that we will potentially be using that contact information, and that will be stored on our servers for a certain period of time. This is stated on the website. There's nothing hidden there, so there is informed consent provided.

Senator Downe: The MP doesn't see the addresses or the emails, so they cannot verify them?

Mr. Brochu: Exactly, only the main petitioner.

en arrière-plan. Cela permet d'éviter le concept d'intelligence artificielle et de bot.

On a aussi le cryptage qui se fait pour maintenir les choses. On a une matrice d'accès. Donc, pour les administrateurs de mon équipe qui doivent faire cela, il y a une matrice de rôles et responsabilités qui a été développée pour éviter certaines choses et dont mes collègues bénéficient aussi. Il y a des rôles et des responsabilités très précis.

[Traduction]

Le sénateur Downe : Je vous remercie de votre présence. J'ai une question sur la différence entre les pétitions papier et les pétitions électroniques. Pour les pétitions papier, on signe en indiquant son nom et son adresse, mais on n'a pas à donner son adresse courriel, est-ce exact?

M. Brochu : C'est exact.

Le sénateur Downe : Pour une pétition électronique, on donne son nom et son adresse courriel. Donne-t-on aussi son adresse postale?

M. Brochu : Il n'est pas nécessaire de donner son adresse postale en tant que signataire. Le pétitionnaire, c'est-à-dire la personne qui rédige la pétition, doit fournir des coordonnées plus détaillées. Mais, oui, vous avez raison.

Le sénateur Downe : Ces noms et adresses sont-ils rendus publics?

M. Brochu : En fait, non. Les seules informations rendues publiques sont le nom de l'auteur de la pétition, la province et la ville. Toutes les autres informations ne sont jamais divulguées au public, et ne sont même pas communiquées au député qui autorise la publication de la pétition.

Merci pour cette question, car elle me donne l'occasion de fournir plus d'informations sur la confidentialité des données. C'était l'une des principales préoccupations du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre en 2015. Il ne voulait pas que les députés aient accès à ces informations. Il ne voulait pas que quiconque puisse exploiter ces données à des fins d'analyse. Cette information est clairement indiquée dans le rapport du comité.

Quant aux signataires, ils doivent donner leur consentement pour que nous utilisions potentiellement ces coordonnées, et que celles-ci soient stockées sur nos serveurs pendant un certain temps. Cette information est indiquée sur le site Web. Il n'y a rien de caché là-dedans, donc un consentement éclairé est donné.

Le sénateur Downe : Le député ne voit ni les adresses ni les courriels, donc il ne peut pas les vérifier?

M. Brochu : En effet, uniquement le pétitionnaire principal.

Senator Downe: The main petitioner gets to see all the names and addresses?

Mr. Brochu: No. They don't get to see any of it.

Senator Downe: How do they verify them?

Mr. Brochu: They don't.

Senator Downe: I thought I heard earlier that verification —

Mr. Brochu: The Clerk of Petitions does have access to that information. There's a restricted number of staff within the Journals branch and a few on Benoit's team who have access to that data. It's fairly limited, and we're really protective of that. Those teams do have access to the set of data.

That's why I said that verifying the suspect signatories is what takes the most time.

Senator Downe: I'd like to follow up on Senator Batters' comment. I made a note as well that you have ways to "verify Canadian citizenship." I only heard a technical explanation, checking IP addresses and so on.

How do you verify that all the names are Canadians? It goes back to your earlier comment that it's on the honour system. It seems to me it's an open season for foreign interference.

Mr. Brochu: It depends what the purpose and objective of the signatories are. In our sense, it's not much different than paper petitions. When the system was put in place in 2015, they simply decided to expand the system that existed before, so there was no way to determine if someone was truly Canadian on a paper petition or if they were from Toronto. I guess, back then, Stephen Harper would have made it to the suspect list, but there was no way of knowing.

The idea was not to restrict or limit the number of people signing but maybe to allow more people to sign, and that's why they created the e-petition system, not to limit but to expand.

Senator Downe: Great. Thank you.

My last question concerns the government's response. You mentioned the government replies to some or all of these petitions?

Mr. Brochu: There's an obligation as to the Standing Orders for the government to provide a written response 45 days after presentation of a petition in the House.

Senator Downe: You mentioned that response is sent by you or your people to everybody who signed it?

Le sénateur Downe : Le pétitionnaire principal a accès à tous les noms et adresses?

M. Brochu : Non. Il n'a accès à rien de tout cela.

Le sénateur Downe : Comment les vérifie-t-il?

M. Brochu : Il ne les vérifie pas.

Le sénateur Downe : Je croyais avoir entendu tout à l'heure que la vérification...

M. Brochu : Le greffier des pétitions y a accès. Un certain nombre de membres du personnel de la Direction des journaux et quelques-uns de l'équipe de M. Dicaire y ont accès. Ce cercle est assez limité, et nous sommes très vigilants à ce sujet. Ces équipes ont effectivement accès à l'ensemble des données.

C'est la raison pour laquelle j'ai dit que la vérification des signataires suspects était ce qui prend le plus de temps.

Le sénateur Downe : J'aimerais revenir sur l'observation de la sénatrice Batters. J'ai également noté que vous disposiez de moyens pour « vérifier la citoyenneté canadienne ». Je n'ai entendu qu'une explication technique, concernant la vérification des adresses IP, etc.

Comment vérifiez-vous que tous les noms sont ceux de Canadiens? Cela renvoie à votre observation précédente selon laquelle cela repose sur le système de l'honneur. Il me semble que cela ouvre la porte à l'ingérence étrangère.

M. Brochu : Cela dépend de la finalité et de l'objectif des signataires. À notre sens, cela ne diffère pas beaucoup des pétitions papier. Lorsque le système a été mis en place en 2015, il a simplement été décidé d'étendre le système existant; il n'y avait donc aucun moyen de déterminer si une personne était véritablement canadienne sur une pétition papier ou si elle venait de Toronto. À l'époque, Stephen Harper aurait figuré sur la liste des suspects, mais il n'y avait aucun moyen de le savoir.

L'idée n'était pas de restreindre ou de limiter le nombre de signataires, mais plutôt de permettre à davantage de personnes de signer. C'est la raison pour laquelle ils ont créé le système de pétition électronique, non pas pour limiter, mais pour élargir.

Le sénateur Downe : Très bien. Merci.

Ma dernière question concerne la réponse du gouvernement. Vous avez mentionné que le gouvernement répondait à certaines ou à toutes ces pétitions?

M. Brochu : Le Règlement de la Chambre oblige le gouvernement à fournir une réponse écrite dans les 45 jours suivant la présentation d'une pétition.

Le sénateur Downe : Vous avez mentionné que cette réponse est envoyée par vous ou votre équipe à toutes les personnes qui ont signé la pétition?

Mr. Brochu: Yes, and it's available on the website too as soon as it is tabled in the House.

Senator Downe: What percentage of those emails would bounce back as not valid?

Mr. Brochu: That's a good question. I don't know.

Mr. Dicaire: I wouldn't have that information offhand.

The Chair: If you could answer that and report the answer to the clerk, that would be helpful.

Mr. Brochu: Presumably, the number would be very low because when signatories first sign, they will receive an email where they need to confirm their signature is valid. I think, in the last stages of the petition process, we would have already filtered those cases.

Senator Downe: What's the percentage of [Technical difficulties]?

Mr. Brochu: I don't know.

The Chair: Again, if you could find that information and provide it to the clerk, that would be helpful.

Senator Yussuff: My question is to both witnesses. Thank you both for being here.

I'm trying to understand the annualized cost of maintaining the system. Could you send us something more detailed as to how many staff are required and what the annualized cost is for the House of Commons?

Mr. Dicaire: Of course, senator, we can send that.

It's really two staff right now, one on the technical side and one on the procedural side. The one thing that I think would be beneficial for your study is that the House of Commons already had an ecosystem of systems, similar to Iris here, and those investments were sum costs.

If you were to build this without having anything, those costs would be higher than what we have. For example, when we moved the petition system to the cloud in 2023, we moved the full website of our Commons to the cloud as well. The incremental costs weren't very significant because the investments were there.

Much of the integration that we have with Prism in our legislative system that allows our e-petition staff on the procedural side to manage the systems has been established for 20-some years. The integration part is less costly than having to build it yourself.

M. Brochu : Oui, et elle est également disponible sur le site Web dès qu'elle est déposée à la Chambre.

Le sénateur Downe : Quel pourcentage de ces courriels serait renvoyé comme non valide?

M. Brochu : C'est une bonne question. Je ne sais pas.

M. Dicaire : Je ne dispose pas de cette information de mémoire.

Le président : Si vous pouviez y répondre et communiquer la réponse à la greffière, cela serait utile.

M. Brochu : Ce chiffre devrait être très faible, car les signataires reçoivent un courriel leur demandant de confirmer la validité de leur signature lorsqu'ils signent pour la première fois. Je pense que nous aurions déjà filtré ces cas aux dernières étapes du processus de pétition.

Le sénateur Downe : Quel est le pourcentage de [difficultés techniques]?

M. Brochu : Je ne sais pas.

Le président : Si vous pouviez trouver cette information et la transmettre à la greffière, cela serait utile.

Le sénateur Yussuff : Ma question s'adresse aux deux témoins. Je vous remercie d'être présents.

J'essaie de comprendre le coût annuel de la maintenance du système. Pourriez-vous nous faire parvenir des informations plus détaillées sur le nombre d'employés nécessaires et le coût annuel pour la Chambre des communes?

M. Dicaire : Bien sûr, sénateur, nous pouvons vous envoyer cela.

Il s'agit en réalité de deux personnes. L'une se charge des aspects techniques et l'autre, des aspects procéduraux. Ce qui serait utile pour votre étude, c'est que la Chambre des communes disposait déjà d'un écosystème numérique, similaire à Iris, et que ces investissements ont représenté des coûts cumulés.

Si vous deviez mettre cela en place en partant de zéro, ces coûts seraient plus élevés que les nôtres. Par exemple, lorsque nous avons migré le système de pétitions vers le système infonuagique en 2023, nous avons également migré l'ensemble du site Web de la Chambre des communes. Les coûts supplémentaires n'ont pas été très élevés, car les investissements étaient déjà en place.

Une grande partie de l'intégration de Prisme à notre système législatif est en place depuis une vingtaine d'années, ce qui permet à notre personnel chargé des pétitions électroniques de gérer les systèmes du point de vue procédural. Cette intégration coûte moins cher que de devoir la mettre en place soi-même.

I don't know the nature — I think your next panel might inform you about the nature of their ability to integrate and what type of costs that would entail. We will provide you with a high-level estimation of what I've given you.

The Chair: Thank you.

Senator Yussuff: In the context of the frequent use of both paper petitions and e-petitions, what would you say is the annualized volume that you get in the House of Commons? Granted, you've got a lot of MPs, and we have fewer senators than MPs.

Mr. Brochu: In terms of the number of petitions, I'll give you a number from the beginning of the Forty-fifth Parliament, so roughly a year. We have had 733 paper petitions and 307 electronic petitions, roughly a little more than 1,000 petitions in the year combining those two. I don't have the exact number for the signatures, but it's about 1,000 petitions.

Senator Yussuff: In the context of quite a significant volume, are you able to tell us the groupings of the issues, or is it way too broad to summarize in any way?

Mr. Brochu: It would be hard. I know we can get that information, and it's actually available, I believe, on the e-petition website. The most popular topics should be listed there.

Senator Yussuff: Thank you.

Senator Burey: Thank you for being here. I have a few questions.

Do you have any way of assessing engagement? Do you send out surveys to ask how you are doing in terms of the process?

Do you have any disaggregated data in terms of who is accessing the system? Do we just have e-petitions for a certain sector of the population, or is it across, in which we would want engagement of the whole population?

Mr. Brochu: In answer to your second question, we don't have demographic data, if you will —

Senator Burey: Postal code data?

Mr. Brochu: — about who is accessing the system. We are not tracking that.

Senator Burey: The postal code would give you —

Mr. Brochu: Postal code, province, yes.

Je ne connais pas la nature de cette capacité d'intégration, mais votre prochain groupe de témoins pourra vous en dire plus à ce sujet et vous indiquer le type de coûts que cela impliquerait. Nous vous fournirons une estimation globale de ce que je viens de vous présenter.

Le président : Merci.

Le sénateur Yussuff : Compte tenu de l'utilisation fréquente des pétitions papier et des pétitions électroniques, quel est, selon vous, le volume annuel de pétitions reçues à la Chambre des communes? Certes, vous avez beaucoup de députés, et nous avons moins de sénateurs que de députés.

M. Brochu : En ce qui concerne le nombre de pétitions, je vais vous donner un chiffre depuis le début de la 45^e législature, soit environ un an. Nous avons reçu 733 pétitions sur papier et 307 pétitions électroniques, soit un peu plus de 1 000 pétitions au total pour l'année. Je n'ai pas le nombre exact de signatures, mais il s'agit d'environ 1 000 pétitions.

Le sénateur Yussuff : Compte tenu de ce volume assez important, pouvez-vous nous indiquer les thèmes abordés, ou est-ce un sujet bien trop vaste pour être résumé de quelque manière que ce soit?

M. Brochu : Ce serait difficile. Je sais que nous pouvons obtenir ces informations qui sont d'ailleurs disponibles, je crois, sur le site Web des pétitions électroniques. Les thèmes les plus populaires devraient y être répertoriés.

Le sénateur Yussuff : Merci.

La sénatrice Burey : Merci d'être ici. J'ai quelques questions.

Avez-vous un moyen d'évaluer l'engagement? Envoyez-vous des sondages pour évaluer vos performances en matière de processus?

Disposez-vous de données ventilées sur les personnes qui accèdent au système? Les pétitions électroniques concernent-elles uniquement une partie de la population, ou s'adressent-elles à l'ensemble de la population, ce qui impliquerait que nous souhaitions l'engagement de tous?

M. Brochu : Pour répondre à votre deuxième question, nous ne disposons pas de données démographiques...

La sénatrice Burey : Des données sur les codes postaux?

M. Brochu : ... concernant les personnes qui accèdent au système. Nous ne suivons pas cela.

La sénatrice Burey : Le code postal vous donnerait...

M. Brochu : Le code postal, la province, oui.

Senator Burey: — a lot of the socio-demographic data. We knew that from the pandemic. You are not looking at that at all to see who is using the system?

Mr. Brochu: No, and the same thing for assessing engagement. We don't send out surveys. We do interact with petitioners and signatories, and it's actually a big part of our work. We get a sense of what the main complaints are. We don't get praises, but we do get complaints. We don't send out surveys.

Senator Burey: Moving on to the approval process, can you tell us more about that process? Is there a committee that's formed? How do you decide that this petition will go forward?

Mr. Brochu: Do you mean for electronic petitions? Because the process is different for paper petitions.

Senator Burey: If we have time, I would like you to talk about both.

Mr. Brochu: During the approval process, as I said, the main petitioner needs to receive support from five of his or her friends first, and then the text is sent to a member of Parliament, who will need to authorize publication on the web.

Then there is a first review by procedural staff at the House. They want to ensure the text is correct as to form and content. There is a body of precedence and rules that are in our guides and main procedural authorities.

Then the signatures are gathered. For electronic petitions, if the petition reaches the threshold of 500 signatures, then it receives a certificate and can be presented in the House.

For paper petitions, it's a bit more straightforward. Someone would gather 25 signatures, provide a paper copy of the petition to a member of Parliament, and that member would send it to the Clerk of Petitions for certification. Then the analysis of the text, content and form is done. If it follows the rules and if we have 25 valid signatures, then we issue a certificate and it can be presented in the House.

Senator Burey: If you get everything right, then both of those systems say your petition will go forward? There is no committee that says you can't go ahead?

Mr. Brochu: No.

Senator Burey: Okay. Thank you.

[Translation]

Senator Petitclerc: Thank you all for being here today. I have a few quick questions.

La sénatrice Burey : ... de nombreuses données sociodémographiques. Nous l'avons constaté lors de la pandémie. Vous ne vous êtes pas du tout penchés sur ces données pour voir qui utilise le système?

M. Brochu : Non, et il en va de même pour l'évaluation de la participation. Nous n'envoyons pas de sondages. Nous interagissons avec les pétitionnaires et les signataires, ce qui représente d'ailleurs une grande partie de notre travail. Nous avons une idée des principales plaintes. Nous ne recevons pas d'éloges, mais des plaintes. Nous n'envoyons pas de questionnaire.

La sénatrice Burey : Pouvez-vous nous en dire plus sur le processus d'approbation? Un comité est-il formé? Comment décidez-vous si une pétition sera traitée?

M. Brochu : Vous parlez des pétitions électroniques? En effet, le processus est différent pour les pétitions papier.

La sénatrice Burey : Si nous en avons le temps, j'aimerais que vous nous parliez des deux.

M. Brochu : Au cours du processus d'approbation, le pétitionnaire principal doit d'abord obtenir le soutien de cinq de ses amis, puis le texte est envoyé à un député, qui doit autoriser sa publication sur le Web.

Il y a ensuite un premier examen par le personnel chargé des procédures à la Chambre. Celui-ci s'assure que le texte est correct, tant sur la forme que sur le fond. Il existe un ensemble de précédents et de règles qui figurent dans nos guides et nos principales sources de référence en matière de procédure.

Ensuite, les signatures sont recueillies. Pour les pétitions électroniques, si la pétition atteint le seuil de 500 signatures, elle reçoit alors un certificat et peut être présentée à la Chambre.

Pour les pétitions papier, la procédure est un peu plus simple. Une personne recueille 25 signatures, remet une copie papier de la pétition à un député qui l'envoie ensuite au greffier des pétitions pour certification. L'analyse du texte, du contenu et de la forme est ensuite effectuée. Si la pétition respecte les règles et que nous avons 25 signatures valides, nous remettons alors un certificat et elle peut être présentée à la Chambre.

La sénatrice Burey : Si tout est en règle, ces deux systèmes indiquent alors que votre pétition sera traitée? Le comité ne s'oppose pas à ce que vous alliez de l'avant?

M. Brochu : Non.

La sénatrice Burey : D'accord. Merci.

[Français]

La sénatrice Petitclerc : Merci à vous d'être là aujourd'hui. J'ai quelques petites questions.

My first one — and I think I've heard two other people mention this as well — is this: When we think about human resources, what kind of team or what size of team is needed to handle all the processes, such as text recognition, compliance, criteria, occasional rejections, translation and data layout? How many people does that represent in terms of human resources and staffing?

Mr. Brochu: I'll start with the staff in the Procedure Office. As my colleague mentioned, one person is always assigned to this task on a full-time basis.

This is an ongoing support function. People can submit petitions during the summer or the holiday season. Some signature periods end on December 25. We need at least one professional to manage this internally.

The main tasks are, as you pointed out and articulated so clearly, managing translation, indexing and publication. That's a small part of the work. Surprisingly, the biggest part is interacting with the public. A huge number of people write to us. Signatures also have to be verified. Sometimes we're very busy, and the task is handled by several staff members, and other times, fewer people are needed. On average, one person is dedicated solely to electronic petitions.

Before 2015, we had a Clerk of Petitions who only handled paper petitions. I would estimate that that accounted for half of their workload. It was much simpler to manage paper petitions back then. The Clerk of Petitions also handles private members' bills here and their job is therefore two-fold, to give you an idea of the scope of the task.

That means there's one full-time staff member on the procedures side.

Mr. Dicaire: Essentially, the technical side has one person, but as I mentioned, Senator Petitclerc, there are shared systems that staff members are already supporting. We need to consider that we built the system on top of an existing ecosystem, so there are staff members who aren't necessarily included in the head count. One person for the petition system handles any issues that may arise and manages the codes and everything related to updating codes, compliance and so forth.

Ma première — et je pense que j'ai entendu deux personnes en parler aussi — est la suivante : quand on pense aux ressources humaines, quel genre d'équipe ou quelle grandeur d'équipe faut-il pour tous les processus, comme la connaissance du texte, la conformité, les critères, les rejets parfois, la traduction et la disposition des données? Combien de personnes est-ce que cela représente au chapitre des ressources humaines et de l'engagement?

M. Brochu : Je vais commencer par le personnel du Bureau de la procédure. Comme mon collègue l'a indiqué, il y a une personne qui est affectée à cette tâche à temps plein en tout temps.

C'est un soutien qui ne se termine jamais. Les gens peuvent envoyer des pétitions pendant l'été ou la période des Fêtes; parfois, il y a des périodes de signature qui se terminent le 25 décembre. Pour gérer cela à l'interne, il faut au minimum un professionnel ou une professionnelle.

Les tâches principales sont, comme vous l'avez mentionné — vous avez très bien saisi —, de gérer la traduction, l'indexage et la publication. C'est une petite partie du travail. Étonnamment, la plus grande partie, c'est l'interaction avec les citoyens. Il y a énormément de gens qui nous écrivent. Il y a aussi la vérification des signatures. Il y a des périodes où nous sommes très occupés — il y a même parfois plus d'un membre de notre personnel affecté au dossier, parfois un peu moins. En moyenne, une personne se consacre uniquement aux pétitions électroniques.

Avant 2015, on avait également un greffier des pétitions qui s'occupait uniquement des pétitions papier. J'évaluerais que, dans le cas de cette personne, c'était environ la moitié d'une charge de travail. C'était beaucoup plus simple de gérer les pétitions papier à l'époque. Le greffier des pétitions est également le greffier des affaires émanant des députés chez nous, donc il porte deux chapeaux, pour vous donner une idée de l'ampleur de la tâche.

Donc, il y a une personne à temps plein du côté de la procédure.

M. Dicaire : Du côté technologique, c'est essentiellement une personne, mais comme je le disais, sénatrice Petitclerc, il y a des systèmes partagés que des membres du personnel soutiennent déjà. Il faut prendre en considération qu'on a bâti le système sur un écosystème qui existait déjà, donc il y a des membres du personnel qui ne sont pas nécessairement comptabilisés. Dans le contexte du système de pétitions, c'est vraiment une personne qui s'occupe de tous les défauts qu'il pourrait y avoir, qui s'occupe des codes et de tout ce qui a trait aux mises à jour de code, à la conformité, et cetera.

Senator Petitclerc: I think that requiring 25 signatures for paper petitions, as opposed to the 500 signatures required for electronic petitions, is still a big difference. What's the reason for that? How was that decision made?

Mr. Brochu: We would have to go back to 2015 and ask the members who served on the Procedure Committee. My theory, which is just an assumption, is that it's much easier to collect electronic signatures and as such, the threshold was set higher.

Senator Petitclerc: Does that mean the two requirements were considered equivalent in the end?

Mr. Brochu: Yes.

Mr. Dicaire: To assist you, Senator Petitclerc, in the 2018 report, this question came up again in committee, so there is information to explain why it was not amended.

Senator Petitclerc: Okay.

Mr. Dicaire: The committee therefore repositioned itself by asking, "Should we make changes and harmonize, or not?" They decided to maintain the status quo.

Senator Petitclerc: They stayed that way. Thank you.

Senator Surette: My question is twofold.

First, we have figures here showing the number of e-petitions that gathered 500 signatures. Do you have any idea how many petitions started with just five people and how many go on to garner 500 signatures?

In the figures, you mentioned 1,000; that is the number of petitions that gathered 500 signatures, isn't it?

Mr. Dicaire: You need 500 signatures for a petition to reach the certification stage — we could provide you with the figures — and it requires at least five to 10 people to support it. We can give you the breakdown of the five to 10 requirements. Most petitioners ask for only five people, but for some time now, some 202 have requested up to 10 people, meaning they've asked for more support. It really is up to the person creating the petition to decide whether to ask for five, six, seven, eight, nine or 10. We have the breakdown, but I don't know —

Senator Surette: I was actually wondering how many gathered 500 signatures.

Mr. Brochu: On average, over the past 10 years, 586 electronic petitions have been submitted each year. About 30% reach the certification stage, which amounts to 177.

La sénatrice Petitclerc : Je trouve que le fait de demander 25 signatures pour les pétitions papier, par opposition aux 500 signatures exigées pour les pétitions électroniques, c'est quand même une grosse différence. Quelle est la raison? Comment cela s'est-il décidé?

M. Brochu : Il faudrait retourner en 2015 et demander aux députés qui siégeaient au comité de la procédure. Ma théorie — c'est une hypothèse —, c'est que c'est beaucoup plus facile d'aller chercher des signatures électroniques, donc le seuil a été identifié comme étant plus élevé.

La sénatrice Petitclerc : Donc, on jugeait que les deux exigences étaient équivalentes, finalement?

M. Brochu : Oui.

M. Dicaire : Pour vous aider, sénatrice Petitclerc, dans le rapport de 2018, cette question avait été posée à nouveau au comité, donc il y a de l'information qui explique pourquoi cela n'a pas été modifié.

La sénatrice Petitclerc : D'accord.

M. Dicaire : Donc, le comité s'est repositionné en disant : « Est-ce qu'on change et est-ce qu'on harmonise, ou non? » Ils ont maintenu le statu quo.

La sénatrice Petitclerc : Ils sont restés comme cela. Merci.

Le sénateur Surette : Ma question a deux parties.

Premièrement, nous avons ici des chiffres qui précisent le nombre de pétitions électroniques qui ont atteint les 500 signatures. Avez-vous une idée du nombre de pétitions qui ont commencé par cinq personnes au début et du nombre qui atteint les 500 signatures?

Dans les chiffres, vous avez mentionné 1 000; c'est le nombre de pétitions qui a atteint les 500 signatures, n'est-ce pas?

M. Dicaire : Il faut 500 signatures pour qu'une pétition atteigne l'étape de la certification — on pourrait vous trouver les chiffres —, et il faut au moins de 5 à 10 personnes qui l'appuient. Dans la distribution des 5 à 10 — on peut vous donner la ventilation —, la plupart des pétitionnaires demandent seulement 5 personnes, mais il y en a 202, depuis un certain moment, qui ont demandé jusqu'à 10 personnes, donc qui ont demandé plus de soutien. C'est vraiment le choix de la personne qui crée la pétition de demander 5, 6, 7, 8, 9 ou 10. On a la ventilation, mais je ne sais pas...

Le sénateur Surette : Je me demandais plutôt combien atteignaient les 500 signatures.

M. Brochu : En moyenne, depuis 10 ans, 586 pétitions électroniques ont été soumises chaque année. Environ 30 % atteignent l'étape de la certification, donc 177.

Senator Surette: The second part of my question concerns the effectiveness of these petitions.

If I understand correctly, all petitions that garner 500 signatures receive a response from the government. Do you know how many of them are debated in the House of Commons?

Mr. Brochu: There is currently no mechanism in place to consider a petition that reaches a certain threshold. As such, it's really more of a policy issue. I can't really say what happens once the petition has been submitted and the government has issued its response.

Senator Surette: Yes, since I imagine there might be different ways of doing things, depending on whether the petition concerns a bill or a general issue, right?

Mr. Brochu: Yes. It can also depend on the subject of the petition and what is being requested.

[English]

Senator K. Wells: I have a number of questions. I'll see how many I can get through. Can you speak to the e-petitions in particular and maybe what you've heard about the value to members of Parliament and to the House of Commons in general in terms of engaging Canadians and raising awareness around specific issues that matter to Canadians?

Mr. Brochu: I think members are really proud to be authorizing or presenting petitions in the House. Petitioning Parliament is a constitutional right, so I think that tells us a lot. I don't know if I can expand on it more than that, but typically we don't see a lot of members refusing to present or support a petition. I guess it might happen, but it's not frequent.

Mr. Dicaire: Maybe some clarity around that is the petitioner has to select the member of Parliament that they want to support. If the member doesn't support it, it goes back to the petitioner and they can solicit another member up to five times.

Senator K. Wells: Up to five times. That's great to know.

Connected to that, is there a limit on the number of petitions that can be — for lack of a better word — sponsored by an MP?

Mr. Brochu: There is no limit in that sense. There's a limit on the number of petitions a petitioner may submit, but a member can authorize the publication of as many as they receive.

Senator K. Wells: Great. Have there been any concerns raised regarding e-petitions by the Privacy Commissioner?

Le sénateur Surette : La deuxième partie de ma question concerne l'utilité de ces pétitions.

Si j'ai bien compris, toutes les pétitions qui atteignent 500 signatures reçoivent une réponse du gouvernement. Savez-vous combien d'entre elles font l'objet d'un débat à la Chambre des communes?

M. Brochu : Il n'y a pas de mécanisme en ce moment pour prendre en considération une pétition qui atteindrait un certain seuil. C'est donc plus une question politique. Je ne peux pas vraiment répondre sur ce qui se passe une fois que la pétition a été présentée et que la réponse du gouvernement a été donnée.

Le sénateur Surette : Oui, puisque j'imagine qu'il peut y avoir différentes façons de faire, selon que la pétition traite d'un projet de loi ou d'un sujet général, n'est-ce pas?

M. Brochu : Oui, cela peut dépendre aussi du sujet de la pétition et de ce qui est demandé.

[Traduction]

Le sénateur K. Wells : J'ai un certain nombre de questions. Je vais voir combien je peux en aborder. Pourriez-vous nous parler plus particulièrement des pétitions en ligne et nous dire ce que vous avez entendu concernant leur intérêt pour les députés et la Chambre des communes en général, en termes d'engagement des Canadiens et de sensibilisation à des questions spécifiques qui leur tiennent à cœur?

M. Brochu : Je pense que les députés sont vraiment fiers d'autoriser ou de présenter des pétitions à la Chambre. Le droit de pétition auprès du Parlement est un droit constitutionnel, ce qui en dit long, je pense. Je ne sais pas si je peux en dire davantage, mais, en général, on ne voit pas beaucoup de députés refuser de présenter ou de soutenir une pétition. Je suppose que cela peut arriver, mais ce n'est pas fréquent.

M. Dicaire : Pour clarifier les choses, le pétitionnaire doit choisir le député qu'il souhaite voir soutenir sa pétition. Si le député ne la soutient pas, la pétition est renvoyée au pétitionnaire, qui peut solliciter un autre député jusqu'à cinq fois.

Le sénateur K. Wells : Jusqu'à cinq fois. C'est bon à savoir.

Dans le même ordre d'idées, existe-t-il une limite au nombre de pétitions qu'un député peut parrainer?

M. Brochu : Il n'y a pas de limite en ce sens. En revanche, il y a une limite au nombre de pétitions qu'un pétitionnaire peut soumettre, mais un député peut autoriser la publication de pétitions autant qu'il en reçoit.

Le sénateur K. Wells : Parfait. La commissaire à la protection de la vie privée a-t-elle soulevé des préoccupations concernant les pétitions électroniques?

Mr. Brochu: To my knowledge, no.

Senator K. Wells: You're doing an excellent job in terms of managing and protecting the data.

The Chair: You're doing an excellent job.

Mr. Brochu: Thank you, chair. Hopefully, they are not listening this morning. We don't want to give him ideas.

Mr. Dicaire: We have an internal audit function that on a cyclical basis will look at how the system is configured; is there any way, shape or form to improve? There were a few recommendations around role-based access that we are currently working on, and it's really around the internal process of managing the system.

Senator K. Wells: You mentioned the value to members of Parliament and engaging Canadians. Do you have a sense of how your e-petition process system is viewed by other Parliaments around the world?

Mr. Dicaire: We have had a few requests from other legislatures to copy the system; Ontario was one of them and British Columbia has looked at it. I can speak around those requests that are coming to us to learn more, similar to what you are doing today.

Senator K. Wells: Sounds like you have a good model.

Senator Ringuette: I have a quick question. Technically, could the Senate be an add-on feature to your current system? If so, at what cost, approximately?

Mr. Dicaire: That is a very difficult question to answer. We would have to evaluate the concept because, like I said, it is a different ecosystem of applications.

I can speak about the Ontario example because the Ontario Legislature was very interested a few years ago; I think it was 2017 or 2016. Don't quote me on that one, but around that period, we seriously looked at the evaluation of using some of our systems and replicating that in their environment.

There are details around that study. If you want, if it would be beneficial for the study, we could potentially provide some information in a confidential manner. It would have to be in a confidential manner because there are parameters that I don't own from the Ontario Legislature

M. Brochu : À ma connaissance, non.

Le sénateur K. Wells : Vous faites un excellent travail en matière de gestion et de protection des données.

Le président : Vous faites un excellent travail.

M. Brochu : Je vous remercie, monsieur le président. Espérons qu'on n'écoute pas ce matin. Nous ne voulons pas lui donner d'idées.

M. Dicaire : Nous avons une fonction d'audit interne qui examine la configuration du système de manière cyclique. Y a-t-il des moyens d'améliorer quoi que ce soit? Nous avons reçu quelques recommandations concernant l'accès basé sur les rôles sur lesquelles nous travaillons actuellement. Cela concerne vraiment le processus interne de gestion du système.

Le sénateur K. Wells : Vous avez mentionné l'intérêt que suscite votre système de pétitions électroniques auprès des députés et l'engagement des Canadiens. Avez-vous une idée de la façon dont votre système de pétitions électroniques est perçu par d'autres Parlements à travers le monde?

M. Dicaire : Nous avons reçu des demandes d'autres assemblées législatives souhaitant reproduire notre système, notamment de la part de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. À l'instar de ce que vous faites aujourd'hui, je peux vous parler de ces demandes que nous recevons.

Le sénateur K. Wells : On dirait que vous avez un bon modèle.

La sénatrice Ringuette : J'ai une petite question. Techniquement, le Sénat pourrait-il être intégré à votre système actuel? Si oui, à combien cela s'élèverait-il environ?

M. Dicaire : Il est très difficile de répondre à cette question. Il faudrait évaluer le concept, car, comme je l'ai dit, il s'agit d'un écosystème d'applications différent.

Je peux vous parler de l'exemple de l'Ontario, car l'Assemblée législative de l'Ontario s'y intéressait beaucoup il y a quelques années; je crois que c'était en 2017 ou 2016. Ne me citez pas là-dessus, mais à cette époque, nous avons sérieusement envisagé d'utiliser certains de nos systèmes et de les reproduire dans leur environnement.

Les détails de l'étude sont disponibles. Si vous le souhaitez, et si cela peut être utile à votre étude, nous pourrions éventuellement fournir certains renseignements de manière confidentielle. Cela devrait se faire de manière confidentielle, car des paramètres ne relèvent pas de ma compétence au sein de l'Assemblée législative de l'Ontario.

Senator Batters: You indicated earlier that in the first year of this Parliament there have so far been 733 paper petitions and 307 e-petitions.

You may not have this knowledge with you, but if you could let our committee clerk know how many signatures total for each of those. What is the total of the e-petition signatures to date and what is the total, approximately, of the paper petitions to date?

Mr. Brochu: I don't have the breakdown between the two, but it's about what Benoit points to, a number of one million in total signatures.

Mr. Dicaire: Since October 2025, the number I have in front of me is about one million unique signatories.

Senator Batters: And that's between the two, though?

Mr. Dicaire: Yes.

Senator Batters: I'm curious to know what the increased amount is of e-petitions, signatures, as compared to paper petitions.

Mr. Dicaire: You were asking specifically, just to clarify, the amount of unique signatories in the e-petition system versus the paper?

Senator Batters: Yes, for this past year of Parliament.

Another issue that you were discussing with Senator Downe was about foreign interference. I would think that, yes, obviously with paper petitions, that's possible too. However, with a paper petition, you actually do have to sign it in Canada.

You may be a foreign resident or something like that, but you are signing it in Canada. It's not just online to be able to access via the internet, right?

Mr. Brochu: I'm not sure anyone from outside Canada or anyone could not sign.

Senator Batters: No, certainly they can. It's just probably less likely that they would be going somewhere and filling out a paper petition and getting their friends, et cetera, to do that with a paper petition than easily emailing thousands of their friends abroad to be able to do that, correct?

Mr. Dicaire: The e-petition system allows a Canadian citizen residing abroad to participate as long as they —

La sénatrice Batters : Vous avez indiqué tout à l'heure que, au cours de la première année de cette législature, il y a eu jusqu'à présent 733 pétitions imprimées et 307 pétitions électroniques.

Vous n'avez peut-être pas ces chiffres sous la main, mais pourriez-vous indiquer à la greffière du comité le nombre total de signatures pour chacune d'entre elles? Quel est le total des signatures des pétitions électroniques à ce jour et quel est le total, approximatif, des pétitions imprimées à ce jour?

M. Brochu : Je n'ai pas la ventilation entre les deux, mais cela correspond à peu près à ce que M. Dicaire a indiqué, soit près d'un million de signatures au total.

M. Dicaire : Depuis octobre 2025, le chiffre dont je dispose est d'environ un million de signataires différents.

La sénatrice Batters : Et ce chiffre vaut pour les deux types de pétitions, n'est-ce pas?

M. Dicaire : Oui.

La sénatrice Batters : Je m'intéresse à l'augmentation du nombre de pétitions et de signatures électroniques par rapport aux pétitions imprimées.

M. Dicaire : Pour préciser, vous demandiez explicitement le nombre de signataires différents dans le système de pétition électronique par rapport à l'imprimé?

La sénatrice Batters : Oui, pour la dernière année de cette législature.

Vous avez aussi discuté avec le sénateur Downe de l'ingérence étrangère. Je pense que, oui, évidemment, avec les pétitions imprimées, c'est également possible. Cependant, avec une pétition imprimée, il faut effectivement la signer au Canada.

Vous pouvez être un ressortissant étranger ou quelque chose du genre, mais vous la signez au Canada. Ce n'est pas simplement en ligne, accessible par Internet, n'est-ce pas?

M. Brochu : Je ne suis pas sûr que quelqu'un de l'extérieur du Canada ou quiconque ne puisse pas signer.

La sénatrice Batters : Non, bien sûr qu'ils le peuvent. C'est juste probablement moins probable qu'ils se déplacent pour remplir une pétition imprimée et demander à leurs amis, etc., de faire de même avec une pétition imprimée, plutôt que d'envoyer facilement un courriel à des milliers de leurs amis à l'étranger pour qu'ils le fassent, n'est-ce pas?

M. Dicaire : Le système de pétition électronique permet à un citoyen canadien résidant à l'étranger de participer pourvu qu'il...

Senator Batters: It says as long as you can choose a province out of a drop-down menu and check a little box that says you're doing that. But if you're inclined to foreign interference, you're probably not following those rules.

As well, dealing with the analyzing data part of it that Senator Burey was asking about, I would imagine that doing any sort of analysis by postal code or something like that would be extremely expensive and much beyond the financial capabilities of the House of Commons, right?

It's quite a different thing to have the federal Department of Health or something like that analyze data for COVID. But this would be quite an expensive exercise, I would expect, right?

Mr. Dicaire: It is, and it wasn't the intent when we built the system to look at that.

There are a variety of systems that we have with a variety of security postures. I will tell you that electronic voting has a completely different posture from a security perspective than e-petitions. E-petition was based on trying to emulate what we had in paper. And the Procedure and House Affairs Committee really wanted to focus on accessibility of that service for Canadians, so less around restricting and putting rules in place around that.

Senator Batters: Thank you.

The Chair: As chair, I'll use my prerogative to ask a question and then go back to the list.

When our staff — our analysts and clerk — contacted the Canadian Centre for Cyber Security to ask them as a potential witness on the security issues around this, they said you were the better experts, so I compliment you for having that reputation.

Going back to some of the security issues that we've talked about, have you experienced any cyberattacks on the website dealing with e-petitions? If so, how do you deal with them? What kind of threat level do you see in this system?

Mr. Dicaire: I'll try to answer the best I can with the information I can share in public.

Yes, there are always attacks. Parliament is a prime target for attacks. We have several hundred million attempts every year. We work in partnership with our colleagues at Senate IT and our friends from a security perspective. It's a broader statement than just targeting the e-petition system.

But our public website, which e-petition is a component of, is something that is a high-value target.

La sénatrice Batters : Il est dit qu'il suffit de choisir une province dans un menu déroulant et de cocher une petite case indiquant que vous le faites, mais si vous vous prêtez à l'ingérence étrangère, vous ne suivez probablement pas ces règles.

De même, en ce qui concerne l'analyse des données dont parlait la sénatrice Burey, j'imagine que toute analyse par code postal ou autre critère serait extrêmement coûteuse et bien au-delà des capacités financières de la Chambre des communes, n'est-ce pas?

C'est tout autre chose que de demander au ministère de la Santé fédéral ou à un organisme similaire d'analyser les données relatives à la COVID, mais cela reviendrait à un exercice assez coûteux, je suppose, n'est-ce pas?

M. Dicaire : C'est vrai, et ce n'était pas l'intention lorsque nous avons conçu le système.

Nous disposons d'une gamme de systèmes avec une gamme de niveaux de sécurité. Je tiens à préciser que le vote électronique présente un niveau de sécurité totalement différent de celui des pétitions électroniques. La pétition électronique visait à reproduire ce que nous avons sur papier et le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre tenait vraiment à mettre l'accent sur l'accessibilité de ce service pour les Canadiens, plutôt que sur la mise en place de restrictions et de règles à ce sujet.

La sénatrice Batters : Merci.

Le président : Comme président, je vais user de ma prérogative pour poser une question, puis je reviendrai à la liste.

Lorsque notre personnel — nos analystes et notre greffière — a contacté le Centre canadien pour la cybersécurité pour lui demander d'intervenir comme témoin potentiel sur les questions de sécurité liées à ce sujet, ils ont dit que vous étiez les meilleurs experts en la matière; je vous félicite donc pour cette réputation.

Pour revenir à certains enjeux de sécurité dont nous avons parlé, avez-vous déjà subi des cyberattaques sur le site Web dédié aux pétitions électroniques? Si oui, comment y faites-vous face? Quel est, selon vous, le niveau de menace pour ce système?

M. Dicaire : Je vais essayer de répondre de mon mieux avec l'information que je peux rendre publique.

Oui, il y a toujours des attaques. Le Parlement est une cible de choix pour les attaques. Nous en enregistrons plusieurs centaines de millions chaque année. Nous travaillons en partenariat avec nos collègues des services informatiques du Sénat et nos partenaires en matière de sécurité. Cela va au-delà du simple système de pétitions en ligne.

Par contre, notre site Web public, dont le système de pétition en ligne fait partie, est une cible prisée.

The mechanisms that we have in place around resilience, availability and those different concepts have been put in place to protect the broader systems and not specifically the e-petition system.

The Chair: The last questions will go to Senators Wells and Yussuff. I'll ask you both to pose your question and give the panel the opportunity to respond to both before we end our time.

Senator K. Wells: Do you have a sense of what the typical length of a response from a government is when it's certified and then shared? As you said, you post those on the website.

In terms of public engagement, do you have a sense of, with e-petitions, how they are perceived by media? It seems from my limited experience that sometimes media will pick up on a particular story of an e-petition and do further work around investigating that particular issue.

To reiterate the importance of Senator Ringuette's comments around the ability, feasibility and cost analysis of co-hosting a Senate-based e-petition on the existing House of Commons system, I think that's something we are going to want to look at very closely. Thank you.

Mr. Brochu: I can begin with the typical length of a government response, roughly a couple of pages, between one and three depending on the topic, I guess. It's really hard to gauge. If you're interested, they're all available publicly on the website.

In terms of public engagement, you are right. Typically, you would see media picking up on those popular topics and covering those issues, sometimes interviewing the members authorizing the petition. That's pretty much it, I would say.

We do look at news reports every day, but they are not all over the news. Only when a petition goes viral, then it's part of the public or it becomes part of the public news, 45 days to provide a government response. And I think the last question was about co-hosting, or the comment was about co-hosting.

Mr. Dicaire: As the study of your committee progresses, and if this is of interest, we can look at it in collaboration with the Senate Administration. For now, I think it would be an exercise of significant length. I will let the study continue.

If there is something that makes sense, for now we will share —

The Chair: We can e-petition you.

Les mécanismes que nous avons instaurés en matière de résilience, de disponibilité et de ces différents concepts ont été mis en place pour protéger l'ensemble des systèmes et non exclusivement le système de pétition en ligne.

Le président : Les dernières questions seront posées par les sénateurs Wells et Yussuff. Je vous invite tous deux à poser votre question et à donner aux témoins la chance d'y répondre avant la fin du temps qui nous est imparti.

Le sénateur K. Wells : Avez-vous une idée du délai typique de réponse du gouvernement entre le moment où elle est certifiée et celui où elle est publiée? Comme vous l'avez dit, vous les publiez sur le site Web.

En ce qui concerne la mobilisation populaire, avez-vous une idée de la façon dont les pétitions électroniques sont perçues par les médias? D'après mon expérience limitée, les médias semblent parfois s'emparer d'une histoire liée à une pétition en ligne et mener des investigations plus approfondies sur cet enjeu précis.

Pour réitérer l'importance des observations de la sénatrice Ringuette concernant la capacité, la faisabilité et l'analyse des coûts liés à l'hébergement conjoint d'une pétition en ligne du Sénat sur le système de la Chambre des communes, je pense que c'est un point que nous allons vouloir examiner de très près. Merci.

M. Brochu : Je peux commencer par la longueur habituelle d'une réponse du gouvernement, environ deux pages, entre une et trois selon le sujet, je suppose. C'est vraiment difficile à évaluer. Si cela vous intéresse, elles sont toutes publiées sur le site Web.

En ce qui concerne la mobilisation populaire, vous avez raison. En général, on voit les médias s'emparer de ces sujets populaires et les couvrir, parfois en interviewant les députés à l'origine de la pétition. C'est à peu près tout, je dirais.

Nous consultons les actualités tous les jours, mais ces sujets ne font pas la une partout. Ce n'est que lorsqu'une pétition devient virale qu'elle devient publique ou qu'on en parle aux nouvelles, et le gouvernement dispose alors de 45 jours pour y répondre. Je crois que la dernière question, ou l'observation portait sur la coorganisation.

M. Dicaire : Au fur et à mesure que l'étude de votre comité avance, et si cela présente un intérêt, nous pourrions l'examiner en collaboration avec l'Administration du Sénat. Pour l'instant, je pense que ce serait un travail de longue haleine. Je vais laisser l'étude se poursuivre.

Si quelque chose semble pertinent, pour l'instant, nous vous ferons part...

Le président : Nous pouvons vous adresser une pétition électronique.

Mr. Dicaire: Yes, that's it. We can happily share at least preliminary information of the Ontario study that was done a few years back to at least give you an indicator.

The Chair: Thank you. Colleagues, that brings us to the conclusion of this panel. On your behalf, I want to thank our witnesses for helping us better understand the issues.

I'd now like to welcome our second panel. We have with us Maxime Fortin, who, as you know, is the Clerk Assistant and Director, Chamber Operations and Procedure Office, or COPO; and David Vatcher, Chief Information Officer, Information Services Directorate, or ISD. Thank you for accepting our invitation to appear.

You've had the benefit of the first panel, so I suspect you can understand the nature of the questioning, and I would invite you to make your opening statement, followed by questions from our colleagues.

Maxime Fortin, Clerk Assistant and Director, Chamber Operations and Procedure Office, Senate of Canada: Thank you, honourable senators, for inviting us to appear today. To begin, I would like to recall that in the Senate, there are essentially two types of petitions: those intended to initiate a private bill and those aimed at drawing attention to an injustice or requesting some form of redress. My remarks focus primarily on this second type.

[*Translation*]

In reality, petitions are rarely used in the Senate. Since the start of the 42nd Parliament, which is almost 10 years, there have been only 13. Over the past two Parliaments, these petitions have focused primarily on a very limited number of topics, often related to specific bills and repeatedly filed on the same issues. For example, former Senator Mégie has tabled five petitions in support of her public interest bill over the past two years.

According to the Rules, the Senate accepts only written petitions. They must be sponsored by a senator and concern matters within federal jurisdiction, and more specifically within the Senate's jurisdiction.

[*English*]

It's also important to note that the Senate Administration currently doesn't carry out any systematic tracking of the number of signatures. Signatures are neither verified nor certified, and there's no quantitative threshold with procedural effect.

So, unlike the House of Commons, a petition tabled in the Senate does not trigger any automatic mechanism or procedural action. Specifically, the tabling of a petition does not result in a

M. Dicaire : Oui, c'est ça. Nous pouvons volontiers vous communiquer au moins les données préliminaires de l'étude ontarienne réalisée il y a quelques années afin de vous donner au moins une idée.

Le président : Merci. Chers collègues, cela conclut la discussion avec ce groupe. En votre nom, je tiens à remercier nos témoins de nous avoir aidés à mieux comprendre ces enjeux.

Je voudrais maintenant souhaiter la bienvenue à notre deuxième groupe. Nous accueillons Maxime Fortin, qui, comme vous le savez, est greffière adjointe et directrice du Bureau de la procédure et des travaux de la Chambre, le BPTC; et David Vatcher, dirigeant principal de l'information, de la Direction des services d'information, la DSI. Merci d'avoir accepté notre invitation à comparaître.

Comme vous avez eu l'avantage d'assister à notre discussion avec le premier groupe de témoins, je suppose que vous comprenez la nature des questions, et je vous invite à faire votre déclaration liminaire, qui sera suivie des questions de nos collègues.

Maxime Fortin, greffière adjointe et directrice, Bureau de la procédure et des travaux de la Chambre, Sénat du Canada : Merci, honorables sénateurs, de nous avoir invités à comparaître. Pour commencer, je tiens à rappeler qu'au Sénat, il existe essentiellement deux types de pétitions : celles qui servent à lancer un projet de loi d'intérêt privé, et celles qui visent à signaler une injustice ou à demander une forme de réparation. Mes remarques portent surtout sur ce deuxième type.

[*Français*]

Dans les faits, les pétitions sont très peu utilisées au Sénat. Depuis le début de la 42^e législature, donc depuis près de 10 ans, on en compte seulement 13. Au cours des deux dernières législatures, ces pétitions portaient surtout sur un nombre très limité de sujets, souvent liés à des projets de loi précis et déposés à répétition sur les mêmes enjeux. Par exemple, l'ancienne sénatrice Mégie a déposé cinq pétitions en appui à son projet de loi d'intérêt public au cours des deux dernières années.

Selon le Règlement, le Sénat accepte uniquement des pétitions écrites. Elles doivent être parrainées par un sénateur et porter sur des questions relevant de la compétence fédérale, et plus précisément celle du Sénat.

[*Traduction*]

Il est aussi important de souligner que l'Administration du Sénat ne fait actuellement aucun suivi systématique du nombre de signatures. Les signatures ne sont ni vérifiées, ni certifiées, et il n'existe aucun seuil quantitatif ayant un effet procédural.

Contrairement à ce qui se fait à la Chambre des communes, une pétition déposée au Sénat ne déclenche aucun mécanisme automatique ou action procédurale. Concrètement, le dépôt d'une

mandatory debate, an automatic referral to a committee or an obligation for the government to respond.

Petitions frequently urge the government to take action when we look at the House of Commons system. However, as clearly stated in *Senate Procedure in Practice*, the Senate cannot compel the government to act. Petitions should, therefore, in principle seek a solution that the Senate itself can provide, since they have no binding effect on the government.

[Translation]

This is where there's a significant difference with the House of Commons.

In the House, e-petitions are widely used to call for direct government action. They are based on a clear accountability link between the elected House and the government, and they entail a formal obligation to respond within a specific time frame.

This institutional link does not exist in the same way in the Senate. There is therefore a real risk that the introduction of electronic petitions will create expectations in the Canadian public that the Senate, by its very nature, cannot meet, especially when it comes to securing concrete government action.

[English]

If the objective is to better understand the issues facing Canadians, it should be recalled that the Senate already has a very effective tool to do so. Committees can undertake in-depth studies, hear witnesses, receive written briefs and make detailed recommendations to the government. When committees report, they may formally request a government response, which constitutes a structured and recognized mechanism that exists in our Rules.

In many respects, this approach promotes more qualitative citizen participation based on analysis, expertise and dialogue, rather than on the sheer number of signatures.

[Translation]

If the goal is to modernize ways to engage with the public, there are other avenues already, or new ones could be developed, without formally establishing an electronic petition system. For example, expanded calls for written submissions to committees, targeted consultations such as round tables, town hall meetings or public hearings held outside Ottawa. Questionnaires or surveys related to specific committee mandates or issues under consideration in the Senate could be implemented fairly easily.

pétition n'entraîne ni débat obligatoire, ni renvoi automatique à un comité, ni obligation de réponse du gouvernement.

Les pétitions ont fréquemment pour objet de solliciter une action du gouvernement. Or, comme le rappelle clairement *La procédure du Sénat en pratique*, le Sénat ne peut pas contraindre le gouvernement à agir. Les pétitions devraient donc, en principe, demander une solution que le Sénat lui-même peut offrir, puisqu'elles n'ont pas d'effet contraignant sur le gouvernement.

[Français]

C'est ici qu'apparaît une différence importante avec la Chambre des communes.

À la Chambre, les pétitions électroniques sont largement utilisées pour demander une action directe du gouvernement. Elles reposent sur un lien de responsabilité clair entre la Chambre élue et le gouvernement, et elles entraînent une obligation formelle de réponse dans un délai précis.

Ce lien institutionnel n'existe pas de la même façon au Sénat. Il y a donc un risque réel que l'introduction de pétitions électroniques crée des attentes auprès du public canadien que le Sénat, par sa nature même, ne peut satisfaire, surtout lorsqu'il est question d'obtenir une action gouvernementale concrète.

[Traduction]

Si l'objectif est de mieux comprendre les enjeux qui touchent les Canadiens, il faut rappeler que le Sénat dispose déjà d'outils très efficaces pour y parvenir. Les comités peuvent mener des études approfondies, entendre des témoins, recevoir des mémoires écrits et formuler des recommandations détaillées au gouvernement. Et lorsque les comités font rapport, ils peuvent demander officiellement une réponse du gouvernement, ce qui constitue un mécanisme structuré et reconnu, comme stipulé dans notre Règlement.

À plusieurs égards, cette approche favorise une participation citoyenne plus qualitative, fondée sur l'analyse, l'expertise et le dialogue, plutôt que sur le simple nombre de signatures.

[Français]

Si l'objectif est plutôt de moderniser les façons de rejoindre le public, d'autres avenues existent déjà, ou pourraient être développées, sans instaurer formellement un régime de pétitions électroniques : par exemple, des appels élargis à des mémoires à l'intention des comités, des consultations ciblées, comme des tables rondes ou des assemblées publiques locales, ou des audiences publiques à l'extérieur d'Ottawa. Des questionnaires ou des sondages liés à des mandats précis de comité ou à des questions à l'étude au Sénat pourraient être mis en place assez facilement.

[English]

Finally, it should not be forgotten that the House of Commons already operates a very active electronic petitions system, like you just heard. A parallel system in the Senate could create duplication, split signatures and, paradoxically, reduce the impact of certain citizen mobilizations. In 2011, a similar risk was identified in the House of Lords in the U.K., which led them to conclude it was not necessary to establish their own electronic petition system.

Finally, it may also be useful to situate this reflection within the current budgetary context. The establishment and maintenance of an electronic petition system would necessarily entail additional financial investments and use of administration resources. Any budgetary and resource considerations would require the approval of the Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, or CIBA, but that said, in this context, the question of the real value added of such a tool compared to the mechanisms already in place in the Senate deserves careful examination.

[Translation]

I'll stop here for now, but I'll be happy to answer your questions after my colleague's remarks.

[English]

The Chair: Thank you.

David Vatcher, Chief Information Officer, Information Services Directorate, Senate of Canada: Thank you, Mr. Chair and good morning, senators. Thank you for allowing me to appear this morning. I'll keep my remarks brief.

It is, of course, not up to me to comment on the reasons or the decision that may or may not lead to the establishment of an electronic petition system in the Senate. However, if such a decision were to be made, it would undoubtedly need to go through the Internal Economy Committee, or CIBA, which determines my mandate and budget and which currently is undergoing an efficiency review.

If that were the case, still, an initial business needs analysis would be conducted, and alternatives would be examined and presented, along with orders of magnitude of cost and deadlines for each.

These alternatives could include the possibility of adapting what the House has already created in the Senate; the evaluation of readily available commercial solutions, if possible; and the possibility of developing our own internal solution. Further, we would need to analyze the integration into our legislative system, Iris.

[Traduction]

Enfin, il ne faut pas oublier que la Chambre des communes dispose déjà d'un système de pétitions électroniques très actif, comme vous venez de l'entendre. Un système parallèle au Sénat pourrait créer des doublons, diviser les signatures et, paradoxalement, réduire l'impact de certaines mobilisations citoyennes. C'est d'ailleurs un risque similaire qui a été relevé en 2011 à la Chambre des lords au Royaume-Uni et qui les a menés à conclure qu'il n'était pas nécessaire de créer leur propre système de pétitions électroniques.

Enfin, il peut également être utile de situer cette réflexion dans le contexte budgétaire actuel. La mise en place et l'entretien d'un système de pétitions électroniques impliqueraient nécessairement des investissements financiers et l'utilisation de ressources supplémentaires. Ces considérations d'ordre budgétaire et de ressources relèvent plus directement du mandat du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, le CIBA. Cela dit, dans ce contexte, la question de la valeur ajoutée réelle d'un tel outil, par rapport aux mécanismes déjà en place au Sénat, mérite d'être examinée avec attention.

[Français]

Je vais m'arrêter ici pour le moment, mais je serai heureuse de répondre à vos questions après l'allocation de mon collègue.

[Traduction]

Le président : Merci.

David Vatcher, dirigeant principal de l'information, Direction des services d'information, Sénat du Canada : Merci, monsieur le président, et bonjour, mesdames et messieurs les sénateurs. Merci de me permettre de comparaître ce matin. Je ferai une brève déclaration liminaire.

Il ne m'appartient pas, bien sûr, de commenter les raisons ou la décision qui pourraient ou non conduire à la mise en place d'un système de pétition électronique au Sénat. Toutefois, si une telle décision devait être prise, elle devrait sans aucun doute passer par le Comité de la régie interne, le CIBA, qui détermine mon mandat et mon budget et où un examen de l'efficacité est en cours.

Si tel était le cas, une analyse initiale des besoins serait tout de même menée, et d'autres solutions seraient examinées et présentées, accompagnées d'une estimation des coûts et des délais pour chacune d'elles.

Ces solutions pourraient inclure la possibilité d'adapter au Sénat ce que la Chambre a déjà mis en place; l'évaluation de solutions commerciales facilement disponibles, le cas échéant; et la possibilité de créer notre propre solution interne. De plus, nous devrions analyser l'intégration dans notre système législatif, Iris.

Any solution to be deployed would, of course, need to respect accessibility requirements and strict cybersecurity protections. ISD remains attentive to Senate needs and will be ready to provide advice at the appropriate time should such a request be made. Thank you.

The Chair: Colleagues, let's open it up for questions.

Senator Batters: Thank you very much for being here, and welcome back, Ms. Fortin, to the Rules Committee. Currently, the Senate, although it looks like from the material provided, has only had just a very few number of petitions in the last several years, but you were indicating that the Senate Administration does not track the number of signatures for that and that they don't verify signatures. I have a couple of questions on that.

First of all, it's been a few weeks now, or a month, maybe, since it's been known that our Rules Committee was going to look at this question. Did the Senate Administration go back at all to look at this — they don't have very many to look at. It says here that people can go to look at the official petitions, I guess in person or something like that, but could you potentially just even go back to look at those, over the last several years, to let us know, as we do this study, what sort of take-up there was on these few petitions that did exist in the last several years? With respect to the signatures, there's no verification of signatures, but what information is actually required to be submitted on a Senate petition currently? Just name, city, province, address, email? What sort of information is required?

Ms. Fortin: We haven't gone back to look at the 13 petitions that we received in the past 10 years, but it's definitely an exercise that we could do. We could come back to the committee with the topics. I think you already have the topics, but the number of signatures. This is an exercise that we can do. We would need to manually count the signatures, but given the small number, as you said, it's certainly doable.

In terms of what needs to be included in a petition, other than in a written format, the Rules don't specify any requirements for written signatures. We rely on the *Senate Procedure in Practice* with some guidelines or what we've seen in the past with petitions. What we have in there is the full printed name and then the signature and the address of the petitioners.

Senator Batters: Thank you. You had made a comment when you were talking about e-petitions and saying that committees can already undertake studies and that type of thing. I would say that e-petitions are probably more akin to a senator getting up in Question Period, because that's where you are actually seeking accountability from the government on a daily basis when the Senate is sitting.

Bien sûr, toute solution retenue devrait respecter les exigences en matière d'accessibilité et les mesures strictes de cybersécurité. La DSI reste à l'écoute des besoins du Sénat et sera prête à donner des conseils en temps opportun si une telle demande était formulée. Merci de votre attention.

Le président : Chers collègues, passons aux questions.

La sénatrice Batters : Merci beaucoup de votre présence, et bienvenue à nouveau, madame Fortin, au comité du Règlement. Actuellement, bien que les documents fournis donnent un portrait, le Sénat n'a reçu que quelques pétitions ces dernières années, mais vous indiquez que l'Administration du Sénat ne suit pas le nombre de signatures recueillies et qu'elle ne vérifie pas les signatures. J'ai quelques questions à ce sujet.

Tout d'abord, cela fait maintenant quelques semaines, voire un mois, que l'on sait que notre comité du Règlement allait se pencher sur cette question. L'Administration du Sénat a-t-elle pris le temps de se pencher sur ce dossier — elle n'a pas beaucoup de dossiers à examiner. Il est dit ici que les gens peuvent consulter les pétitions officielles, je suppose en personne ou quelque chose comme ça, mais pourriez-vous éventuellement revenir en arrière pour les examiner, au cours des dernières années, afin de nous faire savoir, alors que nous menons cette étude, quel a été le taux de participation à ces quelques pétitions des dernières années? En ce qui concerne les signatures, il n'y a pas de vérification, mais quels renseignements doit-on actuellement fournir sur une pétition adressée au Sénat? Juste le nom, la ville, la province, l'adresse, l'adresse électronique? Quel type de renseignements est requis?

Mme Fortin : Nous n'avons pas réexaminé les 13 pétitions que nous avons reçues au cours des 10 dernières années, mais c'est certainement un exercice que nous pourrions faire. Nous pourrions revenir vous faire état des sujets. Je pense que vous connaissez déjà les sujets, mais le nombre de signatures. C'est un exercice que nous pouvons faire. Il nous faudrait compter les signatures manuellement, mais étant donné leur faible nombre, comme vous l'avez dit, c'est tout à fait faisable.

En ce qui concerne ce qui doit figurer dans une pétition, outre le format écrit, le Règlement ne précise aucune exigence concernant les signatures manuscrites. Nous nous appuyons sur *La procédure du Sénat en pratique* pour certaines lignes directrices ou sur ce que nous avons observé par le passé avec les pétitions. Nous y trouvons le nom complet en majuscules, puis la signature et l'adresse des pétitionnaires.

La sénatrice Batters : Merci. Vous avez fait une observation lorsque vous parliez des pétitions électroniques, en disant que les comités peuvent déjà mener des études et ce genre de choses. Je dirais que les pétitions électroniques s'apparentent probablement davantage à un sénateur qui prend la parole pendant la période des questions, car c'est là que l'on demande réellement des comptes au gouvernement au quotidien lorsque le Sénat siège.

Mr. Vatcher, just so we have some baseline here — and the Senate is, obviously, a considerably smaller institution than the House of Commons — with your Senate IT department, how many full-time equivalents, or FTEs, do you have in your department right now, and what is the annual budget currently for the Senate IT department that you are the head of?

You mentioned an efficiency review. Is there a specific percentage that you are to try to reduce your budget by, or how does that work? Is it just an ad hoc basis?

Mr. Vatcher: Thank you for your question.

Currently, ISD holds 51 FTEs. I can break it down into sectors, if you wish.

Senator Batters: No, that's okay.

Mr. Vatcher: We have an operating budget for 2025-26 of \$10.6 million. The actual spending will be closer to \$10.3 million.

Senator Batters: Now, from my time on Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, or CIBA — and that was several years ago — I think that that has gone up considerably in the last several years; am I correct?

Mr. Vatcher: You are correct, senator.

Senator Batters: Maybe five years ago or so was it more like 30 people in that department, and now it's 51? What was the annual budget, say, five years ago or so?

Mr. Vatcher: I'm sorry. I don't have the budget from five years ago in front of me, but I do agree with you that our budgets have gone up. It's difficult for us to remain with the same budgetary amounts when equipment tests have doubled and tripled in some cases and when we have new requirements that we need to meet at the Senate, including the pre-testing of witnesses and the holding of hybrid meetings, such as this one — well, this one is all present, but all meetings are hybrid if we need them —

Senator Batters: We are not allowed to have the committee meet hybrid.

Mr. Vatcher: So we have greater responsibilities, and our budgets and team have grown to answer those.

Senator Batters: What about that efficiency review question? Is there a specific percentage you're supposed to seek to reduce your budget by, or how does that work?

Monsieur Vatcher, juste pour que nous ayons un point de référence — et le Sénat est, évidemment, une institution considérablement plus petite que la Chambre des communes —, combien d'équivalents temps plein compte actuellement votre service informatique du Sénat, et quel est le budget annuel actuel de ce service que vous dirigez?

Vous avez mentionné un examen de l'efficacité. Y a-t-il un pourcentage précis de réduction budgétaire que vous devez viser, ou comment cela fonctionne-t-il? S'agit-il simplement d'une démarche ponctuelle?

M. Vatcher : Merci pour votre question.

Actuellement, la DSI compte 51 ETP. Je peux vous les ventiler par secteur, si vous le souhaitez.

La sénatrice Batters : Non, ce n'est pas la peine.

M. Vatcher : Nous disposons d'un budget de fonctionnement de 10,6 millions de dollars pour 2025-2026. Les dépenses réelles avoisineront plutôt les 10,3 millions de dollars.

La sénatrice Batters : D'après mon expérience au sein du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, le CIBA — et cela remonte à plusieurs années —, je pense que ce budget a considérablement augmenté ces dernières années; ai-je raison?

M. Vatcher : Vous avez raison.

La sénatrice Batters : Il y a environ cinq ans, ce service comptait-il plutôt 30 personnes, contre 51 aujourd'hui? Quel était le budget annuel, disons, il y a environ cinq ans?

M. Vatcher : Je suis désolé. Je n'ai pas sous les yeux le budget d'il y a cinq ans, mais je conviens avec vous que nos budgets ont augmenté. Il nous est difficile de maintenir les mêmes montants budgétaires alors que les tests d'équipement ont doublé, voire triplé dans certains cas, et que nous devons répondre à de nouvelles exigences au Sénat, notamment les tests préalables avec les témoins et l'organisation de réunions hybrides, comme celle-ci — enfin, tout le monde est présent pour celle-ci, mais toutes les réunions sont hybrides si nécessaire...

La sénatrice Batters : Nous ne sommes pas autorisés à tenir les réunions du comité en mode hybride.

M. Vatcher : Nous avons donc des responsabilités accrues, et nos budgets et notre équipe ont pris de l'ampleur en conséquence.

La sénatrice Batters : Qu'en est-il de cet examen de l'efficacité? Y a-t-il un pourcentage précis de réduction budgétaire que vous êtes censés viser, ou comment cela fonctionne-t-il?

Mr. Vatcher: I'm not sure if that is public information at this point, senator, so I hesitate to call it out.

Senator Batters: Could you clarify and provide us the information if you are allowed to give it?

Mr. Vatcher: We've been asked to seek a reduction by a certain percentage. Unfortunately, I'm unsure if I can discuss this publicly, as we're meeting today, actually, at the Subcommittee on Senate Estimates and Committee Budgets, or SEBS, to present those —

Senator Batters: No, that's why I asked you to clarify if you are able to give that information, and if you are able to give it to us, then you can provide it to the committee clerk.

Mr. Vatcher: I'd be happy to do that once I'm allowed to do that.

Senator K. Wells: My first question is to our clerk.

From your understanding, is there a legislative right to petition the Senate in the same way that there is with the House of Commons?

Ms. Fortin: It is something that has been in our Rules for quite a long time, so, yes, citizens can petition the Senate as well as the House of Commons. The main difference is that it has to be addressed specifically to the Senate; whereas, for the House of Commons, it can be addressed to the government or to a specific member of Parliament, for example. That would be the main difference that I would highlight.

Senator K. Wells: There is not a Senate sponsor, then, that has to be designated — like there is in the House of Commons — for a petitioner to find a willing sponsor to take the petition on?

Ms. Fortin: Ahead of time, no, but if a petitioner wants their petition tabled in the Senate, then they do need a senator to do that for them.

Senator K. Wells: It is, sort of, after the fact and not right from the beginning?

Ms. Fortin: It can be either/or. It can be done from the beginning or later on, but we're not involved before a petition is ready to be tabled. For some petitions, maybe there's a senator involved from the beginning or even in finding petitioners to sponsor something supporting their bill, for example, but we're not part of that process.

M. Vatcher : Je ne suis pas sûr que ce soit une information publique à ce stade, madame Batters, j'hésite donc à en parler.

La sénatrice Batters : Pourriez-vous clarifier les choses et nous fournir cette information si vous êtes autorisé à la communiquer?

M. Vatcher : On nous a demandé de viser une réduction d'un certain pourcentage. Malheureusement, je ne sais pas si je peux en parler publiquement, car nous rencontrons aujourd'hui, en fait, le Sous-comité du budget des dépenses du Sénat et des budgets de comités, le SEBS, pour présenter ces...

La sénatrice Batters : Non, c'est pourquoi je vous ai demandé de préciser si vous êtes en mesure de fournir cette information, et si vous pouvez nous la donner, vous pourrez alors la transmettre à la greffière du comité.

M. Vatcher : Je serais ravi de le faire dès que j'en aurai l'autorisation.

Le sénateur K. Wells : Ma première question s'adresse à notre greffière.

D'après ce que vous comprenez, existe-t-il un droit législatif de présenter une pétition au Sénat, de la même manière qu'il en existe un à la Chambre des communes?

Mme Fortin : C'est une disposition qui figure dans notre Règlement depuis très longtemps; donc, oui, les citoyens peuvent adresser des pétitions au Sénat, tout comme à la Chambre des communes. La principale différence est que la pétition doit être adressée explicitement au Sénat; alors que, pour la Chambre des communes, elle peut être adressée au gouvernement ou à un député en particulier, par exemple. C'est la principale différence que je soulignerais.

Le sénateur K. Wells : Il ne faut donc pas désigner de parrain au Sénat — comme c'est le cas à la Chambre des communes — pour qu'un pétitionnaire trouve un parrain disposé à prendre en charge la pétition?

Mme Fortin : Pas à l'avance, non, mais si un pétitionnaire souhaite que sa pétition soit déposée au Sénat, il a alors besoin d'un sénateur pour le faire à sa place.

Le sénateur K. Wells : C'est, en quelque sorte, a posteriori et non dès le début?

Mme Fortin : Cela peut se faire de l'une ou l'autre manière. Cela peut se faire dès le début ou plus tard, mais nous n'intervenons pas avant qu'une pétition ne soit prête à être déposée. Pour certaines pétitions, il arrive qu'un sénateur soit impliqué dès le début, voire dans la recherche de pétitionnaires pour parrainer une initiative soutenant leur projet de loi, par exemple, mais nous ne faisons pas partie de ce processus.

Senator K. Wells: In a hypothetical situation, as a senator today, I could go and create a petition? There's no template or format or particular rules for me to have to follow to be able to have that certified and presented to the Senate?

Ms. Fortin: There's no template. There are specific guidelines that we would normally give to a senator who asks questions about petitions. They're in *Senate Procedure in Practice*, and we will usually send the few bullets that we have, but other than that, no.

Senator K. Wells: You mentioned how the Senate has limitations in comparison to the House of Commons, and I think, for example, of Senate public bills. In terms of petitions, as they currently exist, are there any limitations? For example, a petition could not be supported if it has implications on government spending? I'm just trying to get a sense of where we are now and what we might want to consider if we're putting limitations on e-petitions that actually fall within the scope and the purview of the Senate as opposed to the House of Commons.

Ms. Fortin: Currently, there's no procedural action, or there's nothing that follows the tabling of a petition, so there are no specific requirements.

The petition has to seek a remedy that the Senate can offer, so in the example that you're giving, if the petition is asking for the government to spend money, for example, this is not a remedy that the Senate can offer. Given that there are no procedural follow-ups, there's not much that we can do.

If there are no procedural follow-ups, there are no, for example, grounds for a point of order to be raised on a petition. It's almost the equivalent of a document being tabled. Currently, there are no requirements because there are no follow-ups. If there are certain follow-ups, then I would say they would have to follow the Rules that we currently have, or our Rules would need to be adapted to address that.

Senator Downe: Thank you for your presentations this morning. I want to follow up on that last point.

I suspect the reason that the Senate Rules on petitions are what they are — and I was not involved in them before, but I'm making an assumption here — is because the senators of the day understood that by having a petition — either written or now e-petitions — they were grafting onto the Senate something that was best left to the House of Commons for the very reasons you outlined. There's no remedy that can come from the Senate. There's no government response that can come from the Senate. It's under false pretenses that somebody is presenting a petition, hoping to have any action from the government. That's simply not going to happen.

Le sénateur K. Wells : Dans une situation hypothétique, comme sénateur aujourd'hui, je pourrais aller créer une pétition? N'y a-t-il pas de modèle, de format ou de règles particulières que je devrais suivre pour la faire certifier et la présenter au Sénat?

Mme Fortin : Il n'y a pas de modèle. Nous communiquons habituellement des lignes directrices à un sénateur qui pose des questions sur les pétitions. Elles figurent dans *La procédure du Sénat en pratique*, et nous envoyons généralement les quelques points clés dont nous disposons, mais à part cela, non.

Le sénateur K. Wells : Vous avez mentionné les limites du Sénat par rapport à la Chambre des communes, et je pense, par exemple, aux projets de loi d'intérêt public du Sénat. En ce qui concerne les pétitions, telles qu'elles existent actuellement, y a-t-il des limites? Par exemple, une pétition ne pourrait-elle pas être soutenue si elle a des incidences sur les dépenses publiques? J'essaie simplement de me faire une idée de la situation et de ce qu'il faudrait envisager si nous imposons des limites aux pétitions électroniques qui relèvent effectivement de la compétence et du champ d'action du Sénat, par opposition à la Chambre des communes.

Mme Fortin : Actuellement, il n'y a pas de procédure à suivre ni de suite donnée au dépôt d'une pétition; il n'y a donc pas d'exigences précises.

La pétition doit demander une mesure que le Sénat est en mesure d'offrir; ainsi, dans l'exemple que vous donnez, si la pétition demande au gouvernement de dépenser de l'argent, par exemple, ce n'est pas une mesure que le Sénat peut offrir. Comme il n'y a pas de suivi procédural, nous ne pouvons pas faire grand-chose.

S'il n'y a pas de suivi procédural, il n'y a pas, par exemple, de motif pour soulever un rappel au Règlement concernant une pétition. C'est presque l'équivalent du dépôt d'un document. Actuellement, il n'y a pas d'exigences, car il n'y a pas de suite. S'il y avait certaines suites, je dirais qu'il faudrait alors respecter le Règlement en vigueur, ou que notre Règlement devrait être adapté en conséquence.

Le sénateur Downe : Merci pour vos exposés de ce matin. Je voudrais revenir sur ce dernier point.

Je soupçonne que la raison pour laquelle le Règlement du Sénat dit ce qu'il dit sur les pétitions — et je ne m'en suis pas occupé auparavant, alors je fais ici une supposition —, c'est que les sénateurs de l'époque comprenaient qu'en ayant une pétition — qu'elle soit écrite ou, aujourd'hui, électronique —, ils greffaient au Sénat quelque chose qu'il valait mieux laisser à la Chambre des communes pour les raisons mêmes que vous avez exposées. Le Sénat ne peut apporter aucune solution. Le Sénat ne peut donner aucune réponse gouvernementale. C'est sous de faux prétextes que quelqu'un présente une pétition, dans l'espoir d'obtenir une réaction du gouvernement. Cela n'arrivera tout simplement pas.

Did I understand your testimony correctly on that point?

Ms. Fortin: Yes.

Senator Downe: I want to clarify your testimony again. The same conclusion was reached in the House of Lords in the United Kingdom for the same reason and rationale. Is that correct?

Ms. Fortin: It was one of the reasons, yes.

Senator Downe: In addition to those concerns, I've come to the personal conclusion after reading the documents and hearing the witnesses that we had earlier that this is best left to the House of Commons. In addition to that, some of my colleagues have raised the additional cost, and even if we piggyback with the House of Commons, there will be a cost to the Senate.

Senator Batters mentioned her time on CIBA; I used to be on CIBA as well. I noticed the cost of the Senate in the last 10 years has gone up 60%. I fully understand why the ISD directorate has to increase their budget and staff, given what is going on with technology and the attacks we're under and so on, but at the same time, we have to find savings and not new expenditures. That's another reason I have a concern about this.

If you were to take a ballpark guess, what would be the additional cost to the Senate for e-petitions?

Mr. Vatcher: We heard earlier that the House invested close to \$870,000 throughout and has an annual operating cost of \$250,000 to \$300,000 a year. I wish I had a better understanding of precise needs and how we could address those. We may be able to do some things at the Senate because the Senate works differently from the House, of course. If we piggybacked off their system, we'd have to rewrite half of the stuff anyways because our operations are so different. We have a much smaller team, so I really struggle to give you an amount, senator; I don't want to mislead you.

Senator Downe: I understand, thank you.

Senator Busson: Just to review what some of my colleagues were saying, usually technology is employed to resolve either a procedural problem or make a process more efficient or more cost-effective.

Is there an administrative issue that having an e-petition might solve? Is there a problem here that we need to solve, or is this issue just more or less a way of making it easier for people to petition if we adopt an e-petition?

Ai-je bien compris votre témoignage sur ce point?

Mme Fortin : Oui.

Le sénateur Downe : Je voudrais clarifier à nouveau votre témoignage. La Chambre des lords au Royaume-Uni est parvenue à la même conclusion pour la même raison et selon le même raisonnement. Est-ce exact?

Mme Fortin : C'était l'une des raisons, oui.

Le sénateur Downe : Outre ces préoccupations, j'en suis venu à la conclusion personnelle, après avoir lu les documents et entendu les témoins présents tout à l'heure, qu'il vaut mieux laisser cette question à la Chambre des communes. De plus, certains de mes collègues ont évoqué le surcoût, et même si nous nous alignons sur la Chambre des communes, cela entraînera un coût pour le Sénat.

La sénatrice Batters a mentionné son passage au comité CIBA; j'ai moi-même siégé au comité CIBA. J'ai remarqué que le coût du Sénat a augmenté de 60 % au cours des 10 dernières années. Je comprends parfaitement pourquoi la DSI doit augmenter son budget et ses effectifs, compte tenu de l'évolution technologique et des attaques dont nous sommes la cible, etc., mais en même temps, nous devons trouver des économies et non de nouvelles dépenses. C'est une autre de mes préoccupations.

Si vous deviez donner une estimation, quel serait le coût supplémentaire pour le Sénat lié aux pétitions électroniques?

M. Vatcher : Nous avons entendu que la Chambre avait investi près de 870 000 \$ au total et que son coût de fonctionnement annuel s'élevait de 250 000 à 300 000 \$. J'aimerais avoir un meilleur portrait des besoins précis et de la manière dont nous pourrions y répondre. Nous pourrions peut-être faire certaines choses au Sénat, car le Sénat fonctionne différemment de la Chambre, bien sûr. Si nous nous appuyions sur leur système, nous devrions de toute façon réécrire la moitié du code, car nos opérations sont très différentes. Notre équipe est beaucoup plus petite, j'ai donc beaucoup de mal à vous donner un chiffre. Je ne voudrais pas vous induire en erreur.

Le sénateur Downe : Je comprends, merci.

La sénatrice Busson : Pour revenir sur ce que certains de mes collègues disaient, la technologie sert généralement soit à résoudre un problème de procédure, soit à augmenter l'efficacité ou la rentabilité d'un processus.

Y a-t-il un problème administratif que la mise en place d'une pétition électronique pourrait résoudre? Y a-t-il ici un problème que nous devons résoudre, ou cette question est-elle simplement un moyen de faciliter le dépôt de pétitions si nous adoptons la pétition électronique?

Mr. Vatcher: Thank you for your question, senator. First off, from what I understand, Ms. Fortin was saying the number of petitions at the Senate is so low that I would personally hesitate, in this context, to make a massive investment to create a system that could handle a few petitions over the course of 10 years. I understand that the number of petitions could grow. I'm not debating that, but of course, a cost-benefit analysis would need to be done to ensure that we're making the right decision.

I don't want to stifle or reduce this institution's desire to reach out to Canadians and have Canadians reach out to it, but I would tread carefully, given the current economic situation.

Senator Busson: Thank you. I suspected that's what you might say. Do you have a comment, Ms. Fortin?

Ms. Fortin: To add to what David was saying and repeating numbers you just heard, from the beginning of the Forty-fifth Parliament, the House of Commons received 733 paper petitions, not electronic ones. We received one. Comparing apples to apples, the number is much higher in the House of Commons in terms of petitions.

Senator Busson: Thank you.

Senator Ringuette: Over the last 10 years, we've received 13 paper petitions. Of those 13, 4 were for the same Bill S-280, Senator Mégie's bill. In essence, we're looking at one petition per year.

Mr. Vatcher, you're saying it would be very hard for us to entertain co-hosting with the House of Commons because the two systems operate differently. Technically, that is a major barrier.

The other major barrier I see — and that you correctly identified, Ms. Fortin — is that the Senate cannot compel government. I suspect that 85% to 95% of the petitions, whether electronic or paper, in the House of Commons deal with asking the government to do something.

Am I wrong in the statement I just made? I need to have a question.

Mr. Vatcher: I don't believe you're wrong. I believe that either piggybacking, as we say, or replicating what the House does would come at substantial cost to the Senate, but I haven't performed an analysis yet. That's what I'm guessing. I'm not saying it's impossible, and I don't know what the Senate will decide to do in the future regarding public outreach and all of that.

If you change your Rules and a bunch of petitions come in, or something similar, then I'm sure we'll be able to look at it. However, given the present state — as you mentioned, 13 over

M. Vatcher : Merci pour votre question. Tout d'abord, d'après ce que j'ai compris, Mme Fortin disait que le nombre de pétitions au Sénat est si faible que j'hésiterais personnellement, dans ce contexte, à faire un investissement massif pour créer un système qui ne traiterait que quelques pétitions sur 10 ans. Je comprends que le nombre de pétitions pourrait augmenter. Je ne remets pas cela en cause, mais, bien sûr, il faudrait réaliser une analyse coûts-avantages pour nous assurer de prendre la bonne décision.

Je ne veux pas entraver ou réduire la volonté de cette institution d'aller à la rencontre des Canadiens et de permettre aux Canadiens de s'adresser à elle, mais je ferais preuve de prudence, compte tenu de la situation économique actuelle.

La sénatrice Busson : Merci. Je me doutais que c'est ce que vous diriez. Avez-vous une observation, madame Fortin?

Mme Fortin : Pour compléter ce que M. Vatcher a dit et reprendre les chiffres que vous venez d'entendre, depuis le début de la 45^e législature, la Chambre des communes a reçu 733 pétitions imprimées, et non électroniques. Nous en avons reçu une. Si l'on compare ce qui est comparable, le nombre de pétitions est bien plus élevé à la Chambre des communes.

La sénatrice Busson : Merci.

La sénatrice Ringuette : Au cours des 10 dernières années, nous avons reçu 13 pétitions imprimées, dont 4 qui portaient sur le même projet de loi S-280, celui de la sénatrice Mégie. En substance, cela représente une pétition par an.

Monsieur Vatcher, vous dites qu'il nous serait très difficile d'envisager une coorganisation avec la Chambre des communes, car les deux systèmes fonctionnent différemment. Techniquement, c'est un obstacle majeur.

L'autre obstacle majeur que je vois — et que vous avez correctement décrit, madame Fortin — est que le Sénat ne peut pas contraindre le gouvernement. Je soupçonne que 85 % à 95 % des pétitions adressées à la Chambre des communes, qu'elles soient électroniques ou imprimées, consistent à demander au gouvernement de faire quelque chose.

Ai-je tort dans ce que je viens de dire? J'ai besoin d'une question.

M. Vatcher : Je ne pense pas que vous ayez tort. Je pense que le fait de « se greffer », comme on dit, ou de reproduire ce que fait la Chambre entraînerait un coût substantiel pour le Sénat, mais je n'ai pas encore effectué d'analyse. C'est ce que je suppose. Je ne dis pas que c'est impossible, et je ne sais pas ce que le Sénat décidera de faire à l'avenir en matière de communication avec le public, par exemple.

Si vous modifiez le règlement et qu'une multitude de pétitions sont déposées, je suis sûr que nous pourrions examiner la question. Toutefois, compte tenu de la situation actuelle — que

10 years, 4 of which were for the same bill — I would hesitate to make a massive investment for one petition a year.

Senator Petitclerc: Thank you for being here. Senator Ringuette touched on a little bit of what I wanted to ask, but maybe, Mr. Vatcher, you can dive in a little more. You mentioned if this was something to explore that CIBA would need to do a needs analysis. Did I hear that correctly? I want to understand what that would involve and include, costs probably, and consultation?

[Translation]

Mr. Vatcher: Thank you for the question, senator.

I get my budgets and my mandate from the Internal Economy Committee. If a decision were made for us to design such a system, the first thing I would do would be to conduct a needs analysis to ensure that whatever we deliver meets the needs of the Senate and not those of the House. Their needs are different from ours, even if they may be similar.

It's also important to understand that our legislative system, Iris, is independent and distinct from the House's system, which is known as Prism and is much larger and incorporates far more features than ours. This is based on decisions made in the past.

I'm by no means opposed to the introduction of such a system, but the first thing I would do is provide the Internal Economy Committee with the results of an analysis presenting several options, which would include information on costs, delivery time and so forth.

Senator Petitclerc: What elements would be included in this analysis? The cost, I suppose? It's hard to assess needs. I don't know if you have any specific details, such as a list. How would you structure this analysis?

Mr. Vatcher: One of the challenges we face in IT when talking with our colleagues and clients is accurately identifying their needs. In my experience, all too often, a client will tell me they need an iPad and present me with a solution to a problem that might not be best addressed by an iPad. I listen to the client and look at the Senate's internal procedures, which differ from those of the House.

Accordingly, if my other colleagues and clients tell me, "Here's how we'd do it," I can gain a better understanding of the client's needs, and, drawing on my technical expertise, I can identify potential options along with their costs. The Senate can then make a choice based on its needs.

vous avez évoquée, avec 13 pétitions en 10 ans, dont 4 portant sur le même projet de loi —, j'hésiterais à engager des fonds importants pour une seule pétition par an.

La sénatrice Petitclerc : Merci d'être ici. La sénatrice Ringuette a abordé en partie ce que je voulais demander, mais peut-être, monsieur Vatcher, pourriez-vous approfondir un peu plus. Vous avez mentionné que si cela devait être étudié, le CIBA devra procéder à une analyse des besoins. Ai-je bien compris? Je voudrais comprendre ce que cela impliquerait et inclurait. Les coûts, probablement, et les activités de consultation?

[Français]

M. Vatcher : Je vous remercie pour la question, sénatrice.

Je reçois mes budgets et mon mandat du Comité de la régie interne. Si une décision devait venir pour que nous concevions un tel système, la première chose que je ferais, ce serait de procéder à une analyse des besoins pour m'assurer que, peu importe ce que nous livrerions, cela devrait répondre aux besoins du Sénat, et non à ceux de la Chambre. Leurs besoins sont différents des nôtres, même s'ils peuvent être semblables.

Il faut aussi comprendre que notre système législatif Iris est indépendant et différent du système de la Chambre, qui s'appelle Prism, qui est beaucoup plus gros et qui intègre beaucoup plus de fonctions que le nôtre. Cela est basé sur des décisions prises par le passé.

Je suis loin d'être fermé à la venue d'un tel système, mais la première chose que je ferais, ce serait de fournir au Comité de la régie interne les résultats d'une analyse avec plusieurs options, qui donnerait de l'information sur les coûts, le temps de livraison, et cetera.

La sénatrice Petitclerc : Quels seraient les éléments qui feraient partie de cette analyse? Le coût, j'imagine? Les besoins, c'est difficile de les évaluer. Je ne sais pas si vous avez de petits éléments, comme une liste. Comment articuleriez-vous cette analyse?

M. Vatcher : L'un des défis que nous avons en matière de TI, quand on parle avec nos collègues et nos clients, c'est de bien cerner leurs besoins. Trop souvent, selon moi, un client va me mentionner qu'il a besoin d'un iPad et il m'apporte sa solution pour régler un problème qui n'est peut-être pas réglé de la meilleure façon par un iPad. Je suis à l'écoute du client et des processus internes du Sénat, qui sont différents de ceux de la Chambre.

Donc, si mes autres collègues et mes clients me disent : « Voici comment on le ferait », je peux avoir une meilleure compréhension des besoins du client, et, avec mon bagage technologique, je peux déterminer des avenues potentielles avec des coûts. Ensuite, le Sénat pourra choisir selon ses besoins.

Senator Petitclerc: Thank you.

[*English*]

Senator Yussuff: Thank you for being here.

I'm sure if you're perplexed as to the problem we're trying to solve, I'm equally perplexed, given the history that has been provided to us in terms of the insignificant number of petitions that have been brought forward by senators, compared to the number of senators in the chamber.

We relate very differently to the House of Commons because we don't have a constituency; we are not elected. The members of Parliament, of course, interact with their constituents on a regular basis. It is a large part of that. They have to get elected, so they stay in touch.

The point you made earlier was that the government does react to petitions because it's the elected place. We don't have that capacity here in terms of the government responding to a petition going forward.

If there were petitions here, how would you go about certifying? You're not required to do that right now under the current rules. Would we have to change the system to certify a petition? Would we need to? Is it necessary, given the context of how the other place operates and how we operate? It is almost night and day in regard to structure.

Ms. Fortin: It would depend on what you want from the petition. The House has mostly an honour-based system. A few checks are done. I presume that this comes from consultation that they had with MPs. A committee studied the matter, so I presume that's how they came up with their certification system.

If we were to certify or verify signatures for petitions, we would ask senators to give us instructions on what it is exactly and what level of confidence you want from this certification. We would then be able to tell you, in terms of time, what it means. With the levels that we have, I presume that it would be quite minimal. If it's something similar to what the House is doing, it would be verifying that there is a name and either a postal code that looks like a Canadian postal code or a city and province that's included.

However, if it's a more thorough verification, then it is definitely more time-consuming. We don't have a high number of petitions, but we also don't have a lot of staff. Depending on when a petition arrives, for example, it could impact how long

La sénatrice Petitclerc : Merci.

[*Traduction*]

Le sénateur Yussuff : Merci d'être ici.

Je suis sûr que si vous êtes perplexé face au problème que nous essayons de résoudre, je le suis tout autant, compte tenu des données qui nous ont été fournies concernant le nombre de pétitions présentées par les sénateurs, comparé au nombre de sénateurs siégeant à la Chambre.

Notre relation avec la Chambre des communes est très différente, car nous n'avons pas de circonscriptions; nous ne sommes pas élus. Les députés, bien sûr, interagissent régulièrement avec leurs concitoyens. Cela représente une grande partie de leur travail. Ils doivent se faire élire, donc ils restent en contact.

Vous avez fait remarquer tout à l'heure que le gouvernement réagit aux pétitions parce que c'est une assemblée élue. Nous n'avons pas cette capacité ici, en ce qui concerne la réponse du gouvernement à une pétition à l'avenir.

S'il y avait des pétitions ici, comment procéderiez-vous pour les certifier? Vous n'êtes pas tenus de le faire actuellement en vertu des règles en vigueur. Devrions-nous modifier le système pour certifier une pétition? En aurions-nous besoin? Est-ce nécessaire, compte tenu du fonctionnement de l'autre chambre et de notre propre fonctionnement? C'est le jour et la nuit sur le plan de la structure.

Mme Fortin : Cela dépendrait de ce que vous attendez de la pétition. La Chambre fonctionne principalement selon un système fondé sur l'honneur. Quelques vérifications sont effectuées. Je suppose que cela découle des activités de consultation qu'ils ont eues avec les députés. Un comité a étudié la question, je suppose donc que c'est ainsi qu'ils ont mis au point leur système de certification.

Si nous devons certifier ou vérifier les signatures des pétitions, nous demanderions aux sénateurs de nous donner des instructions sur ce qu'ils attendent exactement et sur le niveau de confiance qu'ils souhaitent obtenir de cette certification. Nous serions alors en mesure de vous indiquer ce que cela implique sur le plan du temps. Compte tenu des niveaux dont nous disposons, je suppose que ce serait assez minime. S'il s'agit de quelque chose d'analogue à ce que fait la Chambre, cela consisterait à vérifier qu'il y a un nom et soit un code postal qui ressemble à un code postal canadien, soit une ville et une province.

Cependant, s'il s'agit d'une vérification plus approfondie, cela prendra absolument plus de temps. Nous ne recevons pas beaucoup de pétitions, mais nous n'avons pas non plus beaucoup de personnel. Selon le moment où une pétition arrive,

we need to do the verification. The number of signatures on the petition, of course, would make a difference.

Senator Yussuff: I don't know if you're able to answer this. Based on past experience, none of this has been required to date in certifying a petition or verifying an email or a postal code, in the 8 or 11 petitions that have been utilized by senators in the past?

Ms. Fortin: No, we haven't done any verification. The senator will table the document. Usually, ahead of time, they will consult our office to just make sure they understand the very few guidelines that we have. Other than that, there's no verification.

Senator Yussuff: Given the history of this place, 100 and some years of history, is it a mystery that petitions haven't been a big part of its existence? I know I'm asking you something for which none of us were around. I am just curious.

[Translation]

Senator Youance: I had the same question as Senator Yussuff. My preliminary question was this: Senators have made very little use of this mechanism. Can you tell us why?

When we hear the figures and hear about the possibility of a cost-benefit analysis, we see that it will cost \$1 million a year for a petition, right?

I would like to return to the purpose of petitions and the ways in which they have been used. I really liked Ms. Fortin's presentation when she said there were two types of petitions to support bills. If I take Senator Mégie's example, she used this process, so that would be the equivalent of a written petition with 25 signatures in the House of Commons. The senator had consulted the House of Commons as you know to move this petition forward, so these are petitions that were presented to support a bill.

I'm going to speak to the second aspect, which is the issue at hand, and I'll come back to Senator Yussuff's bill, as he met with veterans to present his Wartime Service Recognition Bill. Perhaps our study on the petition should include recommendations for a trial period, and we could link all of this to our upcoming study on the bills. In fact, if senators haven't used petitions, it may be because they haven't needed to. However, if our analysis shows that this can help support a bill or develop a meaningful bill, such as Senator Yussuff's bill, that might be worthwhile.

par exemple, cela pourrait avoir une incidence sur le temps nécessaire à la vérification. Le nombre de signatures sur la pétition, bien sûr, influencerait sur le temps.

Le sénateur Yussuff : Je ne sais pas si vous êtes en mesure de répondre à cette question. D'après votre expérience passée, rien de tout cela n'a été exigé jusqu'à présent pour certifier une pétition ou vérifier une adresse de courriel ou un code postal, dans les 8 ou 11 pétitions qui ont été utilisées par des sénateurs par le passé, n'est-ce pas?

Mme Fortin : Non, nous n'avons effectué aucune vérification. Le sénateur ou la sénatrice dépose le document. En général, il ou elle aura consulté notre bureau à l'avance pour s'assurer de bien comprendre les quelques lignes directrices que nous avons. À part cela, il n'y a pas de vérification.

Le sénateur Yussuff : Compte tenu de l'histoire de cette institution, qui remonte à plus de 100 ans, comment se fait-il que les pétitions n'aient pas joué un rôle important dans son existence? Je sais que je vous pose une question concernant quelque chose dont aucun d'entre nous n'a fait l'expérience. Je suis simplement curieux.

[Français]

La sénatrice Youance : J'avais exactement la même question que le sénateur Yussuff. Ma question préliminaire était la suivante : les sénateurs ont très peu utilisé ce mécanisme; est-ce qu'on peut savoir pourquoi?

Quand on entend les chiffres et qu'on entend parler de la possibilité d'une étude coût-bénéfice, on constate que cela coûtera 1 million de dollars par année pour une pétition, vous comprenez?

Je voudrais revenir sur la raison d'être des pétitions et sur les façons dont elles ont été utilisées. J'ai bien aimé la présentation de Mme Fortin, quand elle a dit qu'il y avait deux éléments de pétition pour soutenir des projets de loi. Si je prends l'exemple de la sénatrice Mégie, elle a utilisé ce processus, donc ce serait l'équivalent de la pétition écrite avec 25 signatures à la Chambre des communes. La sénatrice avait consulté la Chambre des communes — et vous aussi — pour faire avancer cette pétition, donc ce sont des pétitions qui étaient présentées pour appuyer un projet de loi.

Je vais parler du deuxième aspect, qui est la problématique, et je vais revenir sur le projet de loi du sénateur Yussuff, qui a rencontré des vétérans pour présenter son projet de loi sur la reconnaissance du service en temps de guerre. Donc, notre étude sur la pétition devrait peut-être venir avec des recommandations sur une période de test, et on pourrait lier le tout avec notre prochaine étude sur les projets de loi. En fait, si les sénateurs n'ont pas utilisé les pétitions, c'est peut-être parce qu'ils n'en ont pas eu besoin. Cependant, si notre analyse montre que cela peut aider à appuyer un projet de loi ou à développer un projet de loi

Since I also have to ask a question, do you think this makes sense?

Ms. Fortin: Petitions in support of public bills have been used very rarely. Yes, they can be a tool to support a bill, but there are others. For example, if Senator Yussuff's bill goes to committee, veterans will be invited to testify. Some committees, for example, conducted studies focusing on a very specific population and issued a targeted call for briefs from that population. This provides them with much more information than a petition.

Yes, that can give you an indication that a certain number of Canadians support this initiative, but the information has minimal qualitative value. You can't tell why they support the bill or if they've actually read it. You also have little information, which you might be able to obtain in other ways.

Senator Surette: Thank you very much.

I'll continue in the same vein. If I understand correctly, the rules are currently entitled Petitions for Private Bills.

My first question is as follows: Are petitions of general interest allowed, or is it simply that since there is no follow-up, there is no point in proceeding with general petitions?

Next, if we want to move forward with petitions, that would mean we would have to amend the *Rules of the Senate*. If we amend the Rules, we would need to consider petitions related to the House of Commons or petitions on general matters. That is where you explained that this duplicates the work of the House of Commons and that, consequently, it might be better to leave this work to elected officials, since we cannot respond to petitions if we ask the government to get involved.

I have provided several points on the matter, but I simply want to make sure I have understood everything.

Ms. Fortin: I'll try to address all the points.

General petitions, as you put it, are already accepted in the Senate. In recent years, we have mostly seen petitions in support of senators' bills, but there have also been some as you noted that were more general in nature, such as Canadians wanting to highlight an injustice or asking for a specific issue in the petition to be addressed.

qui a du sens, comme le projet de loi du sénateur Yussuff, ce serait peut-être intéressant.

Comme je dois aussi poser une question : est-ce que vous pensez que cela a du sens?

Mme Fortin : Les pétitions en soutien à des projets de loi d'intérêt public ont été très peu utilisées. Oui, cela peut être un outil pour appuyer un projet de loi, mais il y en a d'autres. Par exemple, si le projet de loi du sénateur Yussuff se rend en comité, il y aura d'anciens combattants qui seront invités à témoigner. Certains comités, par exemple, menaient des études portant sur une population très précise et ils ont fait un appel ciblé pour demander des mémoires à cette population. Cela leur apporte donc beaucoup plus d'information qu'une pétition.

Oui, cela peut vous donner une indication selon laquelle il y a un certain nombre de Canadiens qui appuient cette initiative, mais cela reste une information très peu qualitative. Vous ne savez pas pourquoi ils l'appuient et vous ne savez pas s'ils ont réellement pris connaissance du projet de loi. Vous avez peu d'information que vous pourriez obtenir autrement aussi.

Le sénateur Surette : Merci beaucoup.

Je vais poursuivre dans la même veine. Si je comprends bien, le règlement est actuellement intitulé Pétitions pour des projets de loi d'intérêt privé.

Ma première question est la suivante : est-ce que les pétitions d'intérêt général sont permises, ou est-ce simplement que, puisqu'on ne fait pas de suivi, il est inutile de procéder avec des pétitions d'ordre général?

Ensuite, si l'on veut avancer avec les pétitions, cela voudrait dire qu'il faudrait changer le *Règlement du Sénat*. Si on modifie le Règlement, il faudrait examiner les pétitions en lien avec la Chambre des communes ou les pétitions portant sur des sujets d'ordre général. C'est là que vous expliquiez que c'est un dédoublement du travail de la Chambre des communes et que, en conséquence, il est probablement préférable de laisser ce travail aux élus, puisqu'on ne peut pas répondre aux pétitions si l'on demande au gouvernement de s'engager.

J'ai donné plusieurs éléments à la question, mais je veux simplement m'assurer d'avoir tout compris.

Mme Fortin : Je vais essayer de couvrir tous les points.

Les pétitions d'ordre général, comme vous dites, sont déjà acceptées au Sénat. On a surtout vu dans les dernières années des pétitions en soutien à des projets de loi de sénateurs, mais il y en a eu aussi — je pense que vous avez donné quelques exemples — qui étaient plutôt d'ordre général, comme des citoyens qui veulent souligner une injustice ou demandent qu'on règle un problème particulier dans la pétition.

That is already allowed. It is indeed a type of petition. The other type, as I briefly mentioned at the beginning, is private members' bills, which are also very rare. We might have one or two in a parliamentary session, and they must be introduced through a petition. I think you're more interested in general petitions, and that's why I focused on those.

If you wanted to allow electronic petitions, you would indeed need to make a change to the Rules. Then you could consider exactly what you want to do with electronic petitions. The House of Commons touched on this briefly, but when it introduced electronic petitions, it also included some specific provisions on this in its Standing Orders, including on certification and the minimum number of signatures required to trigger the government's response process.

I'm not saying the Senate couldn't include a process that would require a government response to a petition. We do this for committee reports, for example. What I mentioned is that the Senate cannot force the government to act. For example, even in a committee report, the Senate will request a response to its recommendations, but there is no mechanism requiring the government to implement the Senate's recommendations. That's the slight difference.

[English]

The Chair: There are additional senators who wish to ask questions, and we will do that, but I would like to save about seven minutes to talk about future business, colleagues.

Senator Batters: Ms. Fortin, there are a few things. First, even if we decided not to go forward with the e-petition thing, there are a few things that have come out today that I think have highlighted some things that can be improved.

I always used to joke, especially when I was first in the Senate, that there are forms for everything here — there is a form to do this, there is a form to do that — yet, we don't even have a template form for a petition. That is something that should be developed, and I don't think it necessarily requires a change in the Rules, but I would suggest that is something that should be developed.

Another thing is that unlike the House of Commons, regular paper petitions do not generate a response from the government. I think that's something — no doubt, that would require a change to a rule, but I think that's something that should be required. It should be no different than a written question that's submitted to the government or a question during Question Period.

Cela est déjà permis. C'est vraiment un type de pétition. L'autre, comme je l'ai brièvement mentionné au début, c'est pour les projets de loi d'intérêt privé qui, eux aussi, sont quand même très rares. On en aura un ou peut-être deux dans une session parlementaire, et ils doivent être lancés par le biais d'une pétition. Je pense que vous vous intéressez plutôt aux pétitions d'ordre général. C'est pour cela que je me suis concentrée là-dessus.

Si vous vouliez permettre les pétitions électroniques, effectivement, il faudrait faire un changement au Règlement. Ensuite, vous pourriez étudier ce que vous voulez faire exactement avec les pétitions électroniques. La Chambre des communes l'a brièvement mentionné, mais quand elle a introduit les pétitions électroniques, elle a aussi introduit dans son règlement quelques spécifications par rapport à cela, notamment sur la certification et sur le nombre de signatures nécessaires au minimum pour enclencher le processus de réponse du gouvernement.

Je ne dis pas que le Sénat ne pourrait pas inclure un processus qui demanderait une réponse du gouvernement à une pétition. On le fait pour des rapports de comités, par exemple. Ce que j'ai mentionné, c'est que le Sénat ne peut pas forcer le gouvernement à agir. Par exemple, même dans un rapport de comité, le Sénat va demander une réponse à ses recommandations, mais il n'y a pas de mécanisme obligeant le gouvernement à mettre en œuvre les recommandations proposées par le Sénat. C'est la petite nuance.

[Traduction]

Le président : D'autres sénateurs souhaitent poser des questions, et nous allons le faire, mais j'aimerais, chers collègues, réserver environ sept minutes pour parler des travaux futurs.

La sénatrice Batters : Madame Fortin, j'ai quelques remarques. Premièrement, même si nous décidions de ne pas aller de l'avant avec le projet de pétition électronique, certains éléments qui sont ressortis aujourd'hui ont, je pense, mis en évidence des points qui pourraient être améliorés.

J'avais l'habitude de plaisanter, surtout à mes débuts au Sénat, en disant qu'il y a des formulaires pour tout ici — un formulaire pour ceci, un formulaire pour cela —, et pourtant, nous n'avons même pas de modèle de formulaire pour une pétition. C'est quelque chose qui, à mon avis, devrait être mis en place, et je ne pense pas que cela nécessite nécessairement une modification du Règlement.

Autre chose : contrairement à la Chambre des communes, les pétitions sur papier ne donnent pas lieu à une réponse du gouvernement. Je pense que c'est une chose qui, même si elle nécessitait sans doute une modification du Règlement, devrait être obligatoire. Il ne devrait y avoir aucune différence entre une question écrite soumise au gouvernement ou d'une question posée pendant la période des questions.

Those are just a few things I've been thinking as I sit here today.

My question for you is about this private bill petition. When I look at the Library of Parliament, it said that "a petition for a private bill must pay certain fees." What are the fees for that?

Ms. Fortin: They are mostly related to translation. Also, at a certain point, there is publication in the *Canada Gazette*. The fees are minimal but mostly related to those. It's a process that's handled by the Law Clerk's Office, mostly. If you want more information, I can certainly ask them for it.

Senator Batters: Even though you say it's minimal, I would be curious what is "minimal." Thank you.

Senator K. Wells: I would humbly suggest that the committee is asking the wrong questions. Maybe we should be asking why we have so few petitions. Is it a lack of awareness of the existing petitions? Are there certain limitations or barriers? Is it the lack of a template, a structure or guidance to have senators engage more with petitions?

We're in a 21st-century world with a 19th-century petition process. It probably hasn't changed in the 150 years since the Senate began.

It makes me think about the cost. We're talking about the costs of creating an e-petition system, and that's an important discussion, but what is the cost to democracy and civic engagement? We're talking about a time where we're trying to bring —

The Chair: Do you have a question?

Senator K. Wells: I do. That was a question.

What is the cost to democracy and civic engagement by not having an e-petition process?

I also think generally about the awareness and relevance of engagement. These are all questions that the Senate is asking: What is our value and role to Canadians?

Part of this has been mentioned here, but would you agree there is value to e-petitions and forms for informing an inquiry in the Senate, informing the basis of a Senate public bill? Often, I find myself asking where the basis of a Senate public bill came from. Was there consultation? Were Canadians supporting this, which gets introduced, which ties into what Senator Batters and maybe others said about our future public bill study — the future of a committee study, coming from a petition that is submitted.

Ce ne sont là que quelques observations qui m'ont traversé l'esprit alors que je suis assise ici aujourd'hui.

Ma question concerne ce projet de loi d'intérêt privé relatif aux pétitions. D'après la Bibliothèque du Parlement, la personne ou l'organisme à l'origine d'un projet de loi d'intérêt privé doit payer certains frais. Quels sont ces frais?

Mme Fortin : Ils concernent principalement la traduction. De plus, à un certain stade, il y a la publication dans la *Gazette du Canada*. Les frais sont minimes, mais ils sont principalement liés à ces éléments. C'est un processus qui est principalement géré par le Bureau du légiste. Si vous souhaitez plus d'informations, je peux bien sûr le leur demander.

La sénatrice Batters : Même si vous dites que c'est minime, je serais curieuse de savoir ce que « minime » représente. Merci.

Le sénateur K. Wells : Je me permets de dire que le comité ne pose pas les bonnes questions. Peut-être devrions-nous nous demander pourquoi nous recevons si peu de pétitions. Est-ce un manque de connaissance des pétitions existantes? Y a-t-il certaines limites ou certains obstacles? Est-ce l'absence de modèle, de structure ou de lignes directrices pour inciter les sénateurs à s'impliquer davantage dans les pétitions?

Nous vivons au XXI^e siècle avec un processus de pétition du XIX^e siècle. Il n'a probablement pas changé depuis 150 ans, depuis la création du Sénat.

Cela m'amène au coût. Nous parlons des coûts liés à la création d'un système de pétitions électroniques, et c'est un débat important, mais quel est le coût pour la démocratie et l'engagement civique? Nous parlons d'une époque où nous essayons d'apporter...

Le président : Avez-vous une question?

Le sénateur K. Wells : Oui. C'était une question.

Quel est le coût pour la démocratie et l'engagement civique de ne pas disposer d'un processus de pétitions électroniques?

Je pense aussi, de manière générale, à la prise de conscience et à la pertinence de l'engagement. Ce sont toutes des questions que le Sénat se pose : quels sont notre valeur et notre rôle pour les Canadiens?

Une partie de cela a été mentionnée ici, mais convenez-vous que les pétitions électroniques et les formulaires ont une valeur pour éclairer une demande au Sénat, pour éclairer la base d'un projet de loi d'intérêt public du Sénat? Souvent, je me demande sur quelles bases repose un projet de loi d'intérêt public du Sénat. Y a-t-il eu des activités de consultation? Les Canadiens soutenaient-ils cette proposition, qui est présentée et qui rejoint ce que la sénatrice Batters et peut-être d'autres ont dit au sujet de

Taking all of this into consideration, it does appear, from what I've heard, the administration is not really that interested in supporting this in the way that the conversation has been framed, from my understanding.

I guess I'm trying to get back to what the question is here.

Maybe I'll ask a little bit different question —

The Chair: Just let me state that I think the administration has answered the questions they have been given. I didn't sense from the administration's answers that they are trying to end this conversation. That's important, and if you have a question for our witnesses, that would be very good.

Senator K. Wells: I'm struggling to come up with the direct question here.

Do you see the role of moving e-petitions forward as part of what we've been talking about as a Senate modernization process — this one particular consideration?

The Chair: Ms. Fortin, do you want to answer that?

Ms. Fortin: It's not really for us to say whether electronic petitions are a way to modernize the Senate.

I will just respond to one of your comments that the format of the petition doesn't really matter in terms of whether you want to use a petition to support an inquiry, a bill, a motion — any business in the Senate — it could work with a paper petition, as well. Other than that, it's really for senators to tell us what they want. If you want to have an e-petition system, we will be here to help and tell you how much it will cost, as well as if additional human resources are required.

However, it's not really for us to make that decision. It is the same thing for a template: If that is something you would like to recommend, for example, in your report, it is definitely something that we could work with some guidelines and instructions that we receive from senators to build that template.

The Chair: Thank you.

I would like to thank our panel of witnesses today. With that, I will relieve the panel of their duties here.

notre future étude sur un projet de loi d'intérêt public — l'avenir d'une étude en comité, découlant d'une pétition qui a été présentée?

Compte tenu de tout cela, il semble, si j'ai bien compris, que l'administration ne veuille pas vraiment soutenir cette initiative telle qu'elle a été formulée.

Je suppose que j'essaie de revenir à la question qui nous occupe ici.

Je vais peut-être poser une question un peu différente...

Le président : Permettez-moi simplement de préciser que je pense que l'administration a répondu aux questions qui lui ont été posées. Je n'ai pas eu l'impression, d'après les réponses de l'administration, qu'elle essayait de mettre fin à ce débat. C'est important, et si vous avez une question à poser à nos témoins, ce serait très bien.

Le sénateur K. Wells : J'ai du mal à formuler une question directe ici.

Considérez-vous que la promotion des pétitions électroniques s'inscrive dans le cadre de ce dont nous avons parlé comme processus de modernisation du Sénat — cet aspect particulier?

Le président : Madame Fortin, voulez-vous répondre à cela?

Mme Fortin : Ce n'est pas vraiment à nous de dire si les pétitions électroniques constituent un moyen de moderniser le Sénat.

Je me contenterai de répondre à l'une de vos observations, à savoir que le format de la pétition n'a pas vraiment d'importance : que vous souhaitiez utiliser une pétition pour appuyer une enquête, un projet de loi, une motion — ou toute autre affaire au Sénat —, cela pourrait tout aussi bien fonctionner avec une pétition sur papier. À part cela, c'est vraiment aux sénateurs de nous dire ce qu'ils veulent. Si vous souhaitez disposer d'un système de pétition électronique, nous serons là pour vous aider et vous indiquer combien cela coûtera, ainsi que si des ressources humaines supplémentaires sont nécessaires.

Cependant, ce n'est pas vraiment à nous de prendre cette décision. Il en va de même pour le modèle : si c'est quelque chose que vous souhaitez recommander, par exemple, dans votre rapport, nous pourrions absolument nous appuyer sur des lignes directrices et des instructions fournies par les sénateurs pour élaborer ce modèle.

Le président : Merci.

Je tiens à remercier notre panel de témoins d'aujourd'hui. Sur ce, je vais libérer le panel de ses fonctions ici.

I would like to raise a few points with the committee with respect to work on this subject matter. Colleagues, the Privacy Commissioner cannot appear next week; the Privacy Commissioner is engaged in a conference. The Privacy Commissioner has offered to present a written submission, so if it's okay with you, I would like to accept that offer so we can make that part of the testimony.

Second, we had on our list of potential witnesses the Canadian Centre for Cyber Security, which is, as you know, part of the CSE. They have indicated, as I suggested in the question I posed, that they are not the appropriate people to answer this. The questions that we would otherwise address to them would be better answered by the House of Commons. With your agreement, I would like to relieve them of being on our list.

Also, with respect to the MPs, we had a list of some MPs, one of whom, Ms. Ferreri, has confirmed, but we are still working on MPs Rempel Garner and Boulerice. With your agreement, I would ask the clerk to continue to pursue those or others on the list of users of the petition on the House of Commons so that we have a panel of two or three for our next meeting.

If that is agreeable?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: The subsequent issue I would like to raise is with a bit of forecasting after this issue is dealt with.

We may have time at our next meeting to have some discussion on this so that the break can be utilized for some drafting of what we've heard from witnesses to help prep us for what we might wish to report.

I would also like to, for planning purposes, suggest that the study that we next pursue be the one with respect to Senate public bills rather than a review of the committees. We will be sharing with you the information we've received from groups and caucuses on committees. I think we have identified issues but no common solutions, and it may be better use of our time to see if we can address the Senate public bills in the medium term and come back to the committee mandate issue subsequently.

I would open up the floor for that because it would help prepare our staff for the subsequent discussions.

Je voudrais soulever quelques points avec le comité concernant les travaux sur ce sujet. Chers collègues, le commissaire à la protection de la vie privée ne pourra pas comparaître la semaine prochaine; il participe à une conférence. Le commissaire a proposé de présenter un mémoire écrit, donc, si cela vous convient, j'aimerais accepter cette offre afin que nous puissions l'intégrer aux témoignages.

Deuxièmement, notre liste de témoins éventuels comprenait le Centre canadien pour la cybersécurité, qui, comme vous le savez, fait partie du Centre de la sécurité des télécommunications Canada. Comme je l'ai laissé entendre dans ma question, ils ont indiqué qu'ils n'étaient pas les personnes les mieux placées pour répondre à cette question. Les questions que nous leur aurions autrement adressées trouveraient une meilleure réponse auprès de la Chambre des communes. Avec votre accord, j'aimerais les retirer de notre liste.

Par ailleurs, en ce qui concerne les députés, nous avons une liste de quelques députés, dont l'un, Mme Ferreri, a confirmé sa participation, mais nous attendons toujours une réponse des députés Rempel, Garner et Boulerice. Avec votre accord, je demanderais au greffier de continuer à contacter ces députés ou d'autres figurant sur la liste des signataires de la pétition à la Chambre des communes afin que nous disposions d'un panel de deux ou trois personnes pour notre prochaine réunion.

Cela vous convient-il?

Des voix : D'accord.

Le président : La question suivante que je voudrais soulever concerne une petite projection une fois ce point réglé.

Lors de notre prochaine réunion, nous aurons peut-être le temps d'en parler, afin de pouvoir profiter de la période de relâche pour rédiger une synthèse de ce que nous avons entendu des témoins. Cela nous aidera à préparer ce que nous voudrions peut-être inclure dans notre rapport.

J'aimerais également, à des fins de planification, proposer que la prochaine étude que nous mènerons porte sur les projets de loi d'intérêt public du Sénat au lieu d'un examen des comités. Nous vous ferons part des informations que nous avons reçues des groupes et des caucus concernant les comités. Je pense que nous avons relevé les problèmes, mais pas de solutions communes, et il serait peut-être plus judicieux d'utiliser notre temps pour voir si nous pouvons traiter des projets de loi d'intérêt public du Sénat à moyen terme et revenir ensuite sur la question du mandat du comité.

Je voudrais ouvrir le débat à ce sujet, car cela aiderait notre personnel à se préparer pour les débats ultérieurs.

Senator Ringuette: I want to thank our research assistant for the documents in regard to the Senate public bills that they have already provided to us.

Last week, I had a conversation with many senators in different groups, and it is obviously an issue, a problem. Everyone is looking at this committee to study the issue and come up with recommendations. I believe the sooner we can move on this, the better we will all be.

I certainly concur that we should move as soon as possible to our study of Senate public bills. Thank you.

Senator Downe: I share the exact same views. I won't repeat the comments. That's a priority we should be working on.

We may want to suspend this current study. My personal view is that Canadians are well served by petitions. Anybody who wants to present a petition has an avenue to do it. There are cost implications and there are bigger questions. The overarching question is it should be the job of the senators other than some type of personal project they want to get on. If we could suspend this, and there may be a consensus to do this, chair, I don't know, and move immediately to Senate public bills. I think time would be better spent given that we are rising at the end of June.

The Chair: I'm in your hands, colleagues. I was thinking of having the panel next week of the MPs who are using the e-petitions and taking a bit of time at that meeting to determine whether we wish to finalize a report or, as you suggest, suspend that report at that point or just do a statement of what we've heard. That is all open.

If we agree today that our next issue is the Senate public bills, we can begin to provide guidance to our work at the next meeting so that we can utilize the time we come back in May until the end to see whether we can reach a consensus on at least some immediate actions on Senate public bills.

Senator Batters: I'm in agreement with having the meeting next week with the MPs panel and a discussion about that to see where we go and then, yes, I think it would be good timing to go forward with the Senate public bills after that.

La sénatrice Ringuette : Je tiens à remercier notre assistant de recherche pour les documents relatifs aux projets de loi d'intérêt public du Sénat qui nous ont déjà été fournis.

La semaine dernière, j'ai eu une conversation avec de nombreux sénateurs en différents groupes, et il s'agit manifestement d'un enjeu, d'un problème. Tout le monde se tourne vers ce comité pour qu'il étudie la question et formule des recommandations. Je crois que, plus tôt nous nous attellerons à cette tâche, mieux nous nous porterons tous.

Je suis tout à fait d'accord pour dire que nous devrions passer dès que possible à notre étude des projets de loi d'intérêt public du Sénat. Merci.

Le sénateur Downe : Je partage tout à fait ce point de vue. Je ne répéterai pas ces observations. C'est une priorité sur laquelle nous devrions travailler.

Nous devrions peut-être suspendre la présente étude. À mon avis, les pétitions servent bien les intérêts des Canadiens. Quiconque souhaite présenter une pétition dispose d'un moyen de le faire. Il y a des répercussions financières et des questions plus importantes. La question fondamentale est de savoir si cela devrait relever de la mission des sénateurs plutôt que d'un projet personnel qu'ils voudraient mener. Si nous pouvions suspendre cette étude — et il semble y avoir un consensus pour le faire, monsieur le président — pour passer immédiatement aux projets de loi d'intérêt public du Sénat, nous ferions, je pense, un meilleur usage de notre temps, étant donné que nous ajournons à la fin du mois de juin.

Le président : Je m'en remets à vous, chers collègues. Je pensais organiser la semaine prochaine une table ronde avec les députés qui utilisent les pétitions électroniques et consacrer un peu de temps lors de cette réunion pour déterminer si nous souhaitons produire un rapport ou, comme vous le suggérez, suspendre l'étude à ce stade ou simplement faire une déclaration sur ce que nous avons entendu. Tout cela est ouvert.

Si nous convenons aujourd'hui que notre prochaine question concerne les projets de loi d'intérêt public du Sénat, nous pourrions commencer à définir l'orientation de nos travaux lors de la prochaine réunion. Nous mettrions à profit le temps qui nous reste entre notre retour en mai et la fin de la session pour voir si nous pouvons parvenir à un consensus sur certaines mesures immédiates concernant ces projets de loi, à tout le moins.

La sénatrice Batters : Je suis d'accord pour dire que nous tiendrons la réunion de la semaine prochaine avec le groupe de députés, puis en débattons afin de voir où nous en sommes. Après cela, oui, je pense que ce serait le moment de passer aux projets de loi d'intérêt public du Sénat.

The Chair: Very good.

If I can view that as a consensus, then I won't delay.

(The committee adjourned.)

Le président : Très bien.

Je considère cela comme un consensus et, sans plus tarder, lève la séance.

(La séance est levée.)
